

Réunion PUBLIQUE

Pont-sur-Seine

« Enjeux Agricoles »

Le 10 janvier 2012

Date : le 10 janvier 2012

Lieu : Salle Polyvalente – Place Casimir Perrier – 10400 PONT SUR SEINE

Durée : 2 h48

Participants : 160 personnes

Pour la CPDP :

- ✓ Patrick LEGRAND - Président de la CPDP
- ✓ Daniel COLLARD – Membre de la CPDP

Pour VNF :

- ✓ Patrice CHAMAILLARD - Directeur adjoint interrégional du bassin de la Seine
- ✓ Benjamin AIRAUD - Chef de Projet VNF

Pour l'EPTB Seine Grands Lacs:

- ✓ Régis THEPOT - Directeur Général
- ✓ Amélie ASTRUC – Chef de projet

Patrick LEGRAND

Nous sommes ce soir à Pont-sur-Seine pour la douzième réunion, une réunion commune entre les deux maîtres d'ouvrage, une réunion commune consacrée aux deux sujets, objets et projets qui sont mis en débat public.

Moi, je m'appelle Patrick Legrand, je suis Président du dispositif qui nous a été construit pour organiser le débat public. Et j'en profite immédiatement pour vous présenter mes vœux, puisque d'abord cela se fait, et puis, entre gens de bonne compagnie, c'est aussi plaisant de se souhaiter une vie meilleure, et des plaisirs et des fastes. Et puis, on va bien commencer l'année, puisque c'est ici que le débat reprend après la trêve des confiseurs.

Donc, Monsieur le Maire, je vous laisse le micro pour quelques minutes d'accueil, et puis...

Michel CUNIN

Bien. Bonsoir à toutes et à tous ! Bienvenue à Pont-sur-Seine, je vois qu'il y a beaucoup de monde.

A Pont-sur-Seine, j'ai l'habitude de dire, quand il y a une réunion et quand il y a beaucoup de monde surtout, que c'est la plus belle commune du canton, parfois, je dis de l'Aube ; cela m'arrive aussi quand je suis en forme, de dire de Champagne-Ardenne. Vous voyez que le Maire de Pont-sur-Seine, ce n'est pas un chauvin !

Bien. Cette réunion qu'on attendait tant est organisée, c'est un débat pour la mise à grand gabarit du canal, cela ne fait pas longtemps qu'on l'attend, cela fait une trentaine d'années, je crois, mais vous me direz que c'est peu vis-à-vis de l'électrification de la voie ferrée, SNCF Paris-Bâle, cela fait un peu plus de 50 ans. J'espère que ce projet se fera, parce que je considère que c'est un projet qui a beaucoup, qui donnera, apportera beaucoup d'atouts à notre département, même aux départements limitrophes, contrairement à ce que j'entends parfois. C'est un projet qui sera très important pour l'économie, l'agriculture et même l'emploi. Voilà ! Je ne vais pas vous embêter plus longtemps, j'espère qu'il va y avoir beaucoup de questions, toutes les personnes qui sont là sont à votre disposition, il faut en profiter.

Merci. Bonne réunion !

Patrick LEGRAND

Merci. Merci Monsieur le Maire. Vous avez déjà entamé le débat.

Alors, on va faire une petite interruption pour préciser au fond les conditions dans lesquelles nous travaillons ce soir. Je vais tenter de changer de micro.

Bien. Donc, ce soir, nous sommes à la douzième réunion du processus de débat public qui touche, contrairement à ce que vous avez dit Monsieur le Maire, deux projets, deux projets que la Commission nationale du débat public a souhaité, voire mis en débat public simultanément et de façon coordonnée : le projet de mise au grand gabarit de la Seine, et puis, un autre projet qui touche aussi le secteur de La Bassée, qui est le projet de création d'espaces endigués entre Bray et Montereau pour réguler, mais ces messieurs, madame et Monsieur Thépot vous, nous le préciseront, pour réguler le système des crues et ainsi tenter de gérer plus précisément les inondations. Pourquoi la Commission nationale a décidé que ces deux débats auraient lieu simultanément et de façon coordonnée mais non confondue ? Parce qu'au fond, ces deux projets touchent un tissu, des

territoires qui sont analogues, cela touche aussi des milieux, avec le milieu naturel, agricole ou autres qui sont aussi les mêmes, et que cela touche au fond un secteur que l'on... les projets où le futur en sera durablement marqué s'ils sont réalisés. La deuxième raison, c'est aussi que ces projets touchent tous les deux à la question de l'eau, à la question de l'eau sous l'angle hydraulique, hydrologique, hydro biologique, et que même les maîtres d'ouvrage, et vous en apercevrez, avaient déjà perçu qu'il y avait des interconnexions entre ces deux projets, puisqu'ils avaient étudié les deux projets de telle façon que la neutralité hydraulique soit absolument certifiée, c'est-à-dire que l'un n'aggrave pas les conditions de l'autre. Voilà pour les raisons de cette réunion commune.

Deuxième raison. Une réunion commune qui porte sur l'agriculture. L'agriculture, terroir, spéculation, économie, système, un système humain, et donc, et d'ailleurs, vous êtes là pour le montrer, il y a là quelque chose de très important dans le secteur. Et d'une façon ou d'une autre, ces deux projets touchent et peuvent changer à la fois les conditions d'exercice de la production agricole mais les productions... les conditions de l'économie agricole elles-mêmes, cela c'est la raison qui nous a conduit à faire cette réunion commune pour que vous ayez les deux maîtres d'ouvrage sous la main, si je peux dire, pour débattre des différentes options qui se présentent ou des différents enjeux, et les différentes conséquences que ces deux projets pourraient avoir. Cela, c'est pour le projet.

Pourquoi ? Alors, qu'est-ce que c'est qu'un débat public ?

Je sais que certains d'entre vous que je reconnais m'ont déjà entendu, le débat public, c'est l'occasion de faire discuter les citoyens en public, c'est-à-dire avec... à trois, le débat avec le public, mais en public, cela veut dire en s'entendant discuter. C'est faire discuter les citoyens des décisions qui peuvent être à prendre sur un projet qui représente des enjeux nationaux sous l'angle environnemental, sous l'angle social, et sous l'angle économique. Là, dans les deux cas, les critères sont tout à fait nettement remplis. Le débat public, cela intervient largement avant la décision. C'est parfois un peu difficile, c'est-à-dire que vous, peut-être que certains d'entre vous viennent ici pour savoir où sera la digue, où sera la berge, mais ce n'est pas encore le moment de savoir cela, puisqu'au fond, nous intervenons largement en amont du processus de décision, même la décision n'est pas encore prise, dans un cas comme dans l'autre, la décision n'est pas encore prise, donc le détail au fond, technique des opérations et des projets n'est pas encore déterminé. A côté, si le projet ne se fait pas, ce serait un gaspillage d'aller trop finement ; et d'autre part, ce serait une façon aussi de vous dire : « Puisqu'on fait, circulez, il n'y a rien à dire vu qu'on a déjà tout décidé ».

Or, le principe, c'est justement de vous associer à la décision et de prendre un certain nombre de décisions ultérieurement en fonction de ce que vous avez dit si le projet se réalise. Donc, cela, c'est important et cela marche à 80 % et à 90 % des projets qui passent en débat public, qui ne sortent pas exactement ou même assez profondément les mêmes que la façon dont ils sont rentrés. Il y a une transformation assez radicale des projets, et je crois que les maîtres d'ouvrage vous le diront, bien que nous soyons déjà à la mi-débat public, les projets ont eux-mêmes déjà évolué ou leurs façons de retrouver les éléments nécessaires à la finition de leur conception ont aussi évolué. Le deuxième point pour le débat public, c'est qu'au fond, tout ce que vous allez dire, tout ce que je dis, tout ce que nous dirons, sera repris en compte par ce que nous allons faire, c'est-à-dire un compte-rendu final. Ce n'est pas comme dans une enquête publique.

Mon ami, Daniel Collard et moi, et puis nos collègues qui sont dans la salle, quatre ce soir, je crois, ne sont pas là comme un commissaire-enquêteur pour, à la fin, dire le bien et le mal, ce qu'il faut faire, comment il faudra le faire, et cetera, nous sommes là pour porter au fond tous vos avis. De là,

l'importance que vous soyez là parce que qui est absent ne dit rien, et s'il ne dit rien, nous ne pouvons pas porter son avis, et c'est aussi comme cela que vous aurez... nous sommes là pour porter vos avis, mais aussi pour les porter de telle façon que le maître d'ouvrage puisse ensuite vous dire comment il va reprendre ces avis en compte. Cela, c'est extrêmement important. Et bien souvent, 80 à 90 % des projets reprennent des propositions ou des affinements qui sont dus au fond, produits par vous qui êtes comme moi sur ces projets-là, pas très compétents, pas très maîtres de la technique, et cetera. Mais comme au fond, chaque projet touche notre quotidien, à partir du moment où il touche notre quotidien, nous avons à dire des choses dessus et nous le disons de telle façon que souvent le projet peut être amélioré. Donc, n'hésitez pas à dire un certain nombre de choses, n'attendez pas que nous décidions que cette chose-là soit meilleure que d'autres, mais attendez-vous à ce que nous portions ensuite vos avis. Sachant qu'un débat public, c'est quelque chose de neuf aussi, cela ne se termine pas en jus de boudin, en queue de poisson, cela se termine par quelque chose d'assez nouveau, toujours en amont de la décision, mais un acte des maîtres d'ouvrage qui est une espèce de contrat social.

C'est-à-dire que vous ayant entendus, ayant pris en compte vos avis, ayant été parfois un peu surpris par votre compétence même, les maîtres d'ouvrage doivent, doivent, de par la loi, dire à la fin du débat : un, s'ils continuent ou non le projet, c'est la condition nécessaire à la tenue d'un débat public, c'est que la décision ne soit pas prise, donc, en principe, c'est qu'elle soit prise après. Donc, une décision ferme. Et les conditions de réalisation du projet. C'est-à-dire dire aussi simultanément, dans un acte qui peut être publié au Journal Officiel, qui est contresigné et validé par le Conseil d'Administration des Institutions, ou des établissements publics, ou bien des entreprises, cet acte doit porter sur les conditions de réalisation du projet. J'ai entendu dire que... Je ne sais pas, je vais prendre un exemple quand même, sur une affaire de canal que... Au fond, nous avons entendu dire, nous, qu'il y avait eu quelques ressalements un peu sauvages de méandres.

Donc, on en a fait des espaces, du côté de Nogent, des espaces peu propices à la faune piscicole. Je pense bien, me semble-t-il, j'ai déjà entendu dire que VNF, s'il arrivait à aboutir sur son projet, se proposerait de réaménager au fond... N'est-ce pas ? Je ne dis pas de bêtises ? On va vérifier tout de suite. C'est cela le débat public, c'est que si vous dites une bêtise, paf ! Tout de suite, il y a quelqu'un qui est là pour vous le rappeler. Et voir, comment on peut réhabiliter les fonctions piscicoles, donc au fond le milieu aquatique et hydraulique, et hydrologique pour qu'il soit plus accueillant à la faune.

Vous voyez, on peut... Mais cela peut être... J'ai pris un petit exemple.

Mais cela peut être aussi d'autres choses beaucoup plus massives, si ce n'est tout aussi important. Donc, voilà ! Et ce contrat social, une fois qu'il est publié, il sera repris dans les journaux. Vous avez vu tout de même que les journaux aiment bien, la presse aime bien le débat public. C'est même assez rare comme cela avec... Tout cela, c'est resté clair, il y a deux pages qui sont sorties aujourd'hui. Il est évident que ce contrat social sera repris par la presse. Et au fond, la Commission nationale du débat public attend de vous que vous contrôliez la mise en œuvre de ce contrat social, à la fois à travers vos élus, à travers vos associations, à travers vos groupements professionnels ou vos syndicats professionnels, et cetera.

C'est-à-dire que ce n'est pas un engagement comme cela. Le fait qu'il soit rendu public, c'est une façon, au fond, de vous donner d'une part la parole au début, et d'autre part, à la fin, de réhabiliter ce qu'on peut appeler... Il y a une espèce de contrôle social, qui a au moins un intérêt, c'est de ne pas transformer la Commission nationale du débat public en grosse machine avec beaucoup de fonctionnaires.

Nous sommes une petite dizaine, nous ne tenons pas à gonfler au-delà du raisonnable. Mais, évidemment, il faut que vous, vous nous aidiez, notamment à contrôler la mise en œuvre de ces contrats sociaux. Voilà ce que j'avais à vous dire en entrée.

On va, ce soir, faire un exercice qu'on a fait déjà à Sourduin qui est, si j'ai bien compris, la présentation des deux projets, présentation qui est toujours un peu rapide pour éviter de perdre trop de temps.

Vous avez le dossier du maître d'ouvrage.

Donc, les dossiers du maître d'ouvrage, si vous ne les aviez pas, il y en a à l'entrée, il suffit de les réclamer, et vous en aurez, qui sont au fond la synthèse de base des informations à maîtriser ; pas à maîtriser, à connaître pour discuter. Et encore toutes les questions sont autorisées, et ce ne sont pas toujours les questions les plus fines qui sont les plus percutantes. Et ensuite, je crois qu'il y a un jeu assez neuf dans le débat public, c'est-à-dire un duo entre d'un côté le maître d'ouvrage de l'élargissement de la Seine au grand gabarit, et de l'autre côté, le maître d'ouvrage du projet d'aménagement Seine-Bassée. Et puis, ensuite, qui prendra un peu plus de temps, et je crois que d'ici une demi-heure, trois quarts d'heure, vous aurez... une demi-heure, trois quarts d'heure, une demi-heure va-t-on dire, vous aurez la parole, c'est mon ami, Daniel Collard qui animera le débat. Débat qui est verbatimé, comme on dit, c'est-à-dire tout ce qui est dit est écrit, comme cela, la référence est nette. Et le débat qui est plus ou moins ordonné et qui a pour objectif quand même de vous donner la parole et vous verrez que ces messieurs, dames seront parfois contraints, mais sans méchanceté à vous apporter des réponses les plus claires possibles.

N'oubliez pas qu'un débat public, c'est un certain nombre de réunions, pendant 4 mois, que celui-ci se termine le 17 février, et qu'au fond, nous ferons ensemble, dans l'ordre des réunions finales, les 15 et 16 février sur les deux projets, l'évaluation au fond de ce que nous aurons, nous, Commission particulière, entendu. Et la première appréciation, la première esquisse de ce que les maîtres d'ouvrage auront, eux, entendu, et qu'ils se prépareront à intégrer dans leur décision au final, voilà. Je vous remercie.

On y va. Qui a décidé de commencer là, ce soir ? C'est vous ?

Patrice CHAMAILLARD

Oui.

Patrick LEGRAND

Allez-y !

Patrice CHAMAILLARD

Oui, c'est bon ?

Monsieur le Président, je vous remercie. Monsieur le Maire, messieurs les élus, mesdames messieurs, merci pour la forte participation à cette réunion du débat public.

Donc, je me présente. Patrice Chamillard, Directeur adjoint de Voies navigables de France pour le bassin de la Seine, et je suis accompagné par Benjamin Airaud qui est donc le Chef de projet au sein de la direction.

Donc, le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray et Nogent-sur-Seine est porté par VNF, établissement public de l'Etat, qui a pour mission d'exploiter, d'entretenir et de développer le réseau national des voies navigables. Ces missions ont reçu une nouvelle impulsion à la suite du Grenelle de l'environnement et des lois prises dans le cadre du Grenelle qui a fixé des objectifs ambitieux de développement des transports fluvial et ferroviaire des marchandises par rapport au transport routier, pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et les nuisances liées également au tout routier.

Notamment, on peut parler du doublement de la part modale d'ici 2022, c'est-à-dire la part du fluvial et du ferroviaire pour passer à environ de 14 % à 22 % sur le total des transports intérieurs. Le bassin de la Seine est particulièrement concerné par ces objectifs de développement, puisqu'il représente le tiers, ou entre le tiers et la moitié, du transport fluvial de marchandises au niveau national. La poursuite de ces objectifs se traduit notamment par un effort accru d'investissement sur le réseau. Actuellement, VNF investit 70 millions d'euros par an sur le bassin de la Seine, ce qui conduit à moderniser et à stabiliser les ouvrages de navigation, hors très grand projet comme Bray-Nogent dans le futur. Dans le cadre général du développement du transport fluvial de marchandises, le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray et Nogent consiste en quelques mots à aménager la liaison pour permettre à des bateaux plus grands de l'utiliser, pour abaisser les coûts de transport d'une façon générale et améliorer la compétitivité du transport fluvial de marchandises par rapport à la route et aux camions. Cette baisse du coût de transport, si le projet se réalise, bien sûr, améliorera aussi la compétitivité du tissu économique et des entreprises de Seine-et-Marne et de Champagne-Ardenne, en favorisant leur accès au bassin parisien, et au-delà, au port maritime du Havre et de Rouen, ainsi qu'au port du Nord dans le cadre du futur canal Seine-Nord Europe.

C'est donc un projet de transport qui se situe dans une zone à fort enjeu, la plaine de la Bassée, enjeu notamment écologique avec la biodiversité hydraulique, avec la prévention des inondations, l'expansion des crues et l'alimentation en eau potable, économique, touristique, enjeu de développement territorial, enjeu agricole aussi, bien sûr, et c'est l'objet de la présente réunion thématique. Compte tenu de l'importance de ces enjeux et aussi du projet de Seine Grands Lacs, qui se situe immédiatement à l'aval de celui de VNF, nous avons pris le parti d'intégrer ces enjeux dès la conception des tracés, afin d'éviter les impacts, et puis, de limiter les impacts résiduels, et ce pour les cinq scénarios étudiés et qui vont vous être présentés. Ces études ont fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage commun présidé par le Préfet coordonnateur de bassin. Donc, VNF, alors très rapidement, VNF est un établissement public créé en 91. Le réseau confié à VNF représente 6 500 kilomètres, dont 1 870 à grand gabarit. VNF a pour mission, comme j'avais dit, donc, l'entretien et l'exploitation des voies navigables, l'amélioration du réseau, le développement du transport fluvial, les marchandises et le tourisme fluvial, et ainsi que la valorisation du domaine public fluvial qui lui est confié par l'Etat. Le bassin de la Seine représente, au sein de VNF, une part importante de l'activité des enjeux. Le réseau comprend, pour notre direction, 1 400 kilomètres de voies navigables, donc, 580 kilomètres à grand gabarit. Le tronçon Bray-Nogent en fait 27, dans le cadre du projet. En matière de trafic, le bassin de la Seine représente environ 50 % du trafic national, avec 4 milliards de tonnes-kilomètres. Alors, on expliquera, peut-être après les unités. Les principales composantes sont les matériaux de construction, la filière agricole, l'énergie et les conteneurs.

Nous y reviendrons plus en détail dans la présentation qui suivra. Le bassin de la Seine comprend deux projets majeurs, pour le développement du transport fluvial, donc la liaison Seine-Nord Europe

que vous voyez sur la carte qui est affichée, et Bray-Nogent. Alors, sur la carte, le réseau est en vert et en bleu, pour le réseau de la direction. Le réseau en vert, c'est le réseau à grand gabarit qui comprend, dans le cadre des deux grands projets, au nord en pointillés rouges, la future liaison Seine-Nord Europe, vous le voyez avec la souris ; et en bas à droite, en encadré noir, le projet de liaison, Bray-Nogent, objet de la présente réunion.

Donc, si Monsieur le Président, vous permettez, je vais passer la parole à Benjamin Airaud, chef de projet, qui va présenter le projet plus en détail.

Benjamin AIRAUD

Bonsoir ! Alors, tout d'abord, pour présenter le projet, on va faire un focus sur le territoire traversé par le projet.

Donc, le territoire s'inscrit dans la vallée de la Bassée, un territoire qui a de nombreux enjeux. Donc, c'est à la fois un patrimoine naturel très riche, avec de nombreuses espèces végétales, animales protégées. C'est une zone naturelle pour l'expansion des crues de la Seine, un gisement de granulats important avec la présence de nombreuses carrières, une réserve d'eau potable abondante, notamment pour la Région Ile-de-France et enfin, un lieu favorable au développement du tourisme. Voilà ! Donc, sur ce secteur, le trafic fluvial est en fort développement depuis une dizaine d'années. Vous avez eu un triplement du trafic entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Ce trafic est principalement constitué par trois grandes filières. Tout d'abord, les produits agricoles, c'est à peu près 81 % du trafic, les granulats et les conteneurs, malgré cependant, des gabarits très inférieurs au reste de la Seine amont, puisque sur la section entre Bray et Nogent-sur-Seine, vous pouvez arriver avec des bateaux jusqu'à 650 tonnes, contre 4 000 tonnes avant l'Ecluse de la Grande Bosse qui est en aval de Bray-sur-Seine. De plus, les conditions de navigation sont dégradées sur certains secteurs avec, notamment, des difficultés de passage dans certains méandres et également des hauteurs sous pont qui sont insuffisantes pour certains convois. La voie d'eau reste également et est également un mode de transport éco-responsable. Comme on l'a rappelé tout à l'heure en introduction, le Grenelle de l'environnement fixe différents objectifs, tout d'abord d'atteindre 25 % de fret non routier d'ici 2022, et également de doubler la part de marché du fret non routier pour les approvisionnements des ports d'ici 2015. Quels sont les atouts du transport fluvial ? C'est à la fois d'avoir des bateaux qui permettent une forte contenance, et en conséquence, de pouvoir transporter plus de marchandises avec un coût moindre, et également en consommant moins de pétrole et en émettant moins de CO₂. Vous voyez ici qu'un bateau de 2 500 tonnes, ce qui est le cas pour notre projet dans le cadre du scénario 3, cela équivaut à 63 wagons et 125 camions.

Le projet :Donc, VNF propose de mettre à grand gabarit la Seine entre l'Ecluse de la Grande Bosse, qui est à peu près 4 kilomètres en aval de Bray-sur-Seine, et Nogent-sur-Seine. Bien sûr, le projet a été travaillé et envisagé sous la forme de tracé optimum ayant le moindre impact sur l'environnement et assurant également une neutralité hydraulique au projet. Il fallait, en quelque sorte, trouver un compromis entre les conditions de navigation, l'environnement et l'hydrologie. Pour ce faire, cinq scénarios ont été étudiés, qui diffèrent en fonction des gabarits de bateaux pouvant circuler, qu'on va vous présenter par la suite. Ces tracés ont été étudiés en plusieurs temps, par itération. On a tout d'abord défini des scénarios bruts, puis on a analysé leurs impacts. Et en fonction de ces impacts, on a optimisé ces scénarios, à la fois pour avoir des impacts réduits sur les milieux et sur le régime hydraulique de la Seine, sur l'écoulement des crues, notamment, et enfin,

pour réduire l'emprise des tracés sur les différentes activités du secteur, les activités agricoles, mais également les carrières. Enfin, pour les impacts qui restent, c'est-à-dire les impacts résiduels, des mesures de compensation seraient à envisager si le projet devait se poursuivre. Cinq scénarios ont donc été étudiés. On ne les présentera pas dans le détail ce soir au vu du temps imparti. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce sont des scénarios qui permettent de faire arriver des bateaux allant de 1 000 à 4 000 tonnes de chargement. Parmi ces scénarios, un scénario a été abandonné, il s'agit du scénario 4 qui permettait le passage de bateau de 135 mètres, donc 4 000 tonnes, jusqu'à Nogent-sur-Seine. On l'a abandonné pour des raisons de difficultés de passage dans Paris. Ces différents scénarios ont donc été tous étudiés d'un point de vue technique, hydraulique, environnemental, mais également socio-économique. Vous avez donc, sur ce tableau, différents indicateurs. Vous avez, tout d'abord, des trafics en millions de tonnes-kilomètres, c'est-à-dire une tonne transportée sur un kilomètre. Vous avez également ce que permet chacun des scénarios en termes de trajets de camions évités par an.

Vous voyez, par exemple, pour le scénario 3, 27 000 trajets de camions en moins par an ; les tonnes de CO₂ qui sont évitées grâce au projet, entre 3 et 4 700 tonnes ; le coût des différents scénarios, de 76 millions d'euros à 305 millions d'euros pour le scénario 5, et enfin, deux indicateurs socio-économiques, le taux de rendement interne et la valeur actualisée nette. Ce sont des indicateurs qui permettent de vérifier si les projets sont intéressants pour la société et qui permettent de savoir si les bénéfices sont plus importants que le coût pour la société. En substance, pour le scénario 3, un euro investi permet de faire deux euros de bénéfice pour la société. En fonction de ces différents indicateurs, VNF propose, comme scénario préférentiel, au vu d'un meilleur compromis vis-à-vis de tous ces enjeux, on propose le scénario 3 comme scénario préférentiel.

Pour conclure, tout d'abord, quelles sont les pistes de financement pour ce projet ?

Ce qu'il faut savoir, c'est que, dès à présent, le projet et ses études, notamment, qui ont été menées pour arriver jusqu'au débat, sont cofinancés par des régions, l'Île-de-France et la Champagne-Ardenne, ainsi que le Département de l'Aube, la ville de Nogent et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes-Aube. Pour la suite, si le projet devait se poursuivre, des financements seraient à trouver auprès des collectivités, mais également de l'Europe et auprès de l'Etat. Enfin, le calendrier du projet : le débat public s'achève à la fin du premier semestre 2012 avec la décision de VNF de poursuite ou non de son projet. Si le projet se poursuit, on serait dans une phase d'études et d'enquête publique jusqu'à 2015 pour des travaux entre 2015 et 2019, avec mise en service à l'horizon 2019.

Merci de votre attention.

Patrick LEGRAND

Bien ! Merci. On va donc passer à la présentation du projet La Bassée. Et donc, je vous demande, à Seine Grands Lacs, de faire le même exercice que celui qui vient d'être fait par VNF. Puis ensuite, vous ferez un jeu à deux voix sur les enjeux agricoles. Merci.

Régis THEPOT

Merci, Monsieur le Président. Donc, Régis Thépot, Directeur Général des services de l'EPTB Seine Grands Lacs. Donc, je suis à la tribune avec Amélie Astruc. On va faire un petit numéro de duettistes assez rapide. Donc, on va vous présenter trois grandes questions.

Donc, je vais vous dire, qui porte ce projet ? Pourquoi on porte ce projet ? Et Amélie Astruc va vous expliquer, effectivement, comment ce projet ? Donc, dans la salle, vous avez également trois représentants de l'EPTB Seine Grands Lacs, Jean-Louis Rizzoli qui est Directeur Général Adjoint des services, qui est devant moi, derrière lui, deux collaboratrices, Dominique Amon-Moreau en charge de l'environnement, Claudine Jost qui travaille avec Amélie sur le projet de la Bassée, et également donc une..., Cécile que je ne vois pas, qui est juste derrière, qui est en charge des questions, notamment d'environnement, au sein du bureau d'études EGIS, qui accompagne l'institution dans ce projet. Donc, on pourra, pendant le débat, répondre aux questions que vous pourrez nous soulever, à tour de rôle. Donc, sur la présentation de l'institution, effectivement aujourd'hui, on a changé d'appellation pour ceux qui suivent l'institution depuis plusieurs années, puisque ce projet a une dizaine d'années.

Donc, autrefois, on s'appelait Grands Lacs de Seine et depuis Septembre, l'appellation a changé. L'institution des barrages réservoirs de la Seine se fait appeler aujourd'hui, l'EPTB Seine Grands Lacs. Je pourrai revenir pendant le débat sur cette notion d'EPTB. Simplement, sur cette carte, je crois que ce qui est important à souligner, c'est la petite tâche orangée qui est au centre de la carte, qui correspond aux quatre membres de l'institution interdépartementale, qui sont quatre départements issus de l'ancien département de la Seine, institution ayant maintenant une quarantaine d'années. Les tâches rouges sur l'amont qui correspondent en fait aux sites des quatre lacs-réservoirs dont nous sommes propriétaires et que nous exploitons à l'heure actuelle, dont le lac-réservoir situé en amont sur lequel on pourra également revenir pendant le débat public.

Et donc, dans ces statuts, l'institution, aujourd'hui, a la capacité de porter des nouveaux projets, donc participant comme les lacs-réservoirs existants, tantôt au soutien d'étiage tantôt à la protection contre les inondations. Donc, ce qui est bien le cas du projet de la Bassée qu'on va vous expliciter. Et vous avez également sur cette carte, donc en rouge, le périmètre sur lequel l'institution était reconnue comme EPTB, cela veut dire, « Etablissement Public Territorial de Bassin » depuis février. Donc, et comme je vous l'ai dit, on pourra revenir sur ce projet. Donc, deuxième transparent, s'il vous plaît.

Donc, je vous ai annoncé, finalement, le deuxième point, c'est pourquoi un projet ?

Donc, clairement, les Grands Lacs de Seine, l'EPTB Seine Grands Lacs ne porterait pas aujourd'hui ce projet d'aménagement de la Bassée, s'il n'y avait pas ce risque d'inondation majeur en France métropolitaine. Donc, aujourd'hui, on a un certain nombre de risques, de catastrophes naturelles prévisibles, heureusement avec des fréquences d'apparition plus ou moins élevées. Mais on sait très bien aujourd'hui que le premier risque de catastrophe naturelle prévisible en France est un risque d'inondation en Région Ile-de-France. Heureusement, la dernière grande inondation s'est produite en 1910. Vous vous rappelez peut-être qu'il y a maintenant un peu plus d'un an, donc, il y a un certain nombre d'événements qui ont, entre guillemets, commémoré cette situation. La dernière grande crue s'est produite en 1955 mais avec une intensité nettement inférieure à 1910, comme on le voit sur ce transparent qui vise surtout à montrer que ces événements peuvent être fréquents. D'ailleurs, on vient de passer des événements de crue, ces quelques derniers jours. Et nos ouvrages, d'ailleurs, ont une fonction et ont eu une fonction importante pour protéger les avalisants depuis quelques jours, donc, créés en aval depuis quelques jours.

Donc, juste un chiffre aussi pour montrer les ordres de grandeur, si une inondation du même niveau que celle de 1910 se reproduisait demain et cela peut encore se reproduire demain, voire même des événements plus importants, on estime qu'il y aurait déjà une catastrophe d'un coût estimé à 17 milliards d'euros de dommages de surface avec tout un tas de dommages indirects sur lesquels on pourrait aussi, bien entendu, revenir. Et le chiffre aussi sur lequel je ne vais pas m'appesantir montre les enjeux dont plusieurs centaines de milliers d'habitants, voir des millions d'habitants qui seraient concernés par un événement de ce type. Maintenant, je vais passer la parole à Amélie, donc, elle va présenter le comment de... Oui, vas-y, bien sûr.

Patrick LEGRAND

Petite interruption de service. Une voiture Berlingo 5363 PS 10 vient de s'offrir un petit trajet sans chauffeur, par défaut de frein à main. Elle n'est pas dans la Seine, non, non. Elle devait être ouverte, donc, un passant a dû l'arrêter et la mettre dans le bas..., sur le bas-côté. C'est vous, Monsieur le Maire ?

Régis THEPOT

Et tout cela sera dans le verbatim, bien entendu.

Patrick LEGRAND

Tout cela sera dans le verbatim. Donc, la 5363 PS 10 Berlingo. Je suis... Pardonnez-moi, mais...

Régis THEPOT

On était au changement de conducteur, donc, cela tombe très bien.

Patrick LEGRAND

Exactement. Il y a la polyvalence. Merci. Dois-je en déduire que vous ne savez pas avec quelle voiture vous êtes venu ? C'est cela que... cela m'inquiète. Non. Mais, c'est quelqu'un... Non. Bon, ce n'est donc pas à notre assemblée, me semble-t-il. Ce n'est sûrement pas à moi, d'ailleurs, je ne sais pas conduire de voiture. Je n'ai même pas mon permis. Donc, le problème est réglé. Ecoutez ! On... Pardonnez-moi Amélie, mais... Quelle belle entrée !

Amélie ASTRUC

Je vais desserrer mon frein à main et poursuivre la présentation.

Donc, merci. Bonsoir à tous ! Donc, pour continuer notre présentation, comme l'a expliqué Régis Thépot, le risque inondation est encore très présent, reste très présent en Ile-de-France malgré le dispositif de protection existant, dispositif de protection contre les crues existant en Région Ile-de-

France, sur le bassin de la Seine et, plus particulièrement, malgré l'existence de nos quatre ouvrages lacs-réservoirs.

Donc, si les crues de la Marne, de la Seine et de l'Aube sont bien amorties par l'effet des lacs-réservoirs existants et des plaines d'expansion des crues naturelles encore présentes sur le bassin, il n'en est pas de même pour la rivière Yonne qui est un affluent rapide générant des crues torrentielles, et donc, plus violentes que pour les autres affluents et qui est maîtrisée de façon très partielle par le lac-réservoir de Pannecièrre qui est situé très en amont sur le bassin.

Donc, l'action prioritaire est d'agir sur cette rivière, sur cette rivière Yonne. Après avoir étudié plusieurs solutions alternatives, comme la réalisation d'un ensemble de trois barrages de grande hauteur sur le bassin de l'Yonne, ou encore la réalisation de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique sur l'ensemble du bassin de l'Yonne, notre choix, en tant que projet prioritaire, s'est porté sur le projet d'aménagement de la Bassée qui est une réelle opportunité géographique pour construire ce projet d'aménagement ayant une action indirecte sur les crues de l'Yonne.

Ce projet de la Bassée porte un double objectif, à la fois la diminution de l'impact des crues majeures en Région Ile-de-France, mais également la restauration de la zone humide exceptionnelle de la Bassée.

Donc, voici le premier objectif de notre projet qui est la diminution significative des effets d'une inondation majeure en Ile-de-France. Ce projet serait sollicité uniquement pour les crues pouvant générer des dommages à l'aval, donc, à partir de la Commune de Montereau-Fault-Yonne et en aval, c'est-à-dire pour des fréquences de fonctionnement qui ont été estimées à tous les 5 à 6 ans, en moyenne. Voilà le fonctionnement de l'aménagement. Pendant le passage d'une pointe de crue de l'Yonne, dans la Commune de Montereau-Fault-Yonne, le débit de la Seine serait littéralement ralenti puisque des prélèvements par pompage d'une partie de ce débit de Seine seraient réalisés, puis, ces eaux de Seine seraient stockées dans dix espaces endigués, pour permettre à l'Yonne et à la crue de l'Yonne de passer, de pouvoir passer sans générer trop de dommages. Ensuite, une fois la pointe de crue passée, les eaux seraient progressivement restituées dans la Seine de manière à ne pas créer d'inondations locales ou d'aggraver les conditions hydrauliques locales. Pour pouvoir être à même d'avoir une action la plus optimale possible sur la pointe de crue de l'Yonne et pouvoir prévoir ces pointes de crue de l'Yonne, un modèle de prévision des crues à un horizon de quatre jours serait développé pour savoir à quel moment nous devrions commencer le pompage et comment pouvoir réguler le débit de pompage pour avoir une action la plus efficace possible. Donc, cet objectif, ce premier objectif permettrait d'avoir des bénéfices hydrauliques, mais également les bénéfices socio-économiques qui en résultent dans la Région Ile-de-France avec des abaissements du niveau d'eau de..., du niveau de la Seine de l'ordre de 20 à 50 centimètres suivant les villes et suivant le type de crue observé. Ce qui générerait des économies vis-à-vis du montant des dommages observés pour des crues majeures. Par exemple, pour une crue 1910, nos analyses socio-économiques ont démontré que l'aménagement de la Bassée permettrait de diminuer de 30 % le montant des dommages générés par cette crue, passant de 6 milliards d'euros environ à 4,3 milliards d'euros. Cette proportion de l'ordre de 25 à 30 % est également respectée pour des crues de type 55 ou 82. Concernant la population touchée, le nombre de personnes touchées par une inondation de type 1910, 55 ou 92 serait également réduit dans une proportion assez forte de 25 à 40 % suivant le type de crue.

Nos analyses ont permis de démontrer, d'estimer, d'avoir une première estimation du coût moyen des dommages de surface évités chaque année, grâce à l'aménagement de la Bassée. Ce montant serait de l'ordre de 70 millions d'euros par an. Voici le premier objectif.

Maintenant, passons au deuxième objectif qui est la restauration de la zone humide exceptionnelle de la Bassée. Donc, je ne vais pas vous faire le descriptif du territoire de la Bassée, cela a déjà été réalisé par Benjamin Airaud de VNF, et puis, vous connaissez bien ce territoire qui est riche, qui est une zone environnementale d'importance, un site aussi également d'extraction de granulats, une plaine agricole, un espace multifonctionnel.

Notre deuxième objectif consisterait à retrouver des caractéristiques de zones humides en pratiquant des inondations écologiques de manière sectorielle sur les zones à haut potentiel de restauration. Et puis, il permettrait de rendre à la Bassée son caractère de zone humide avec le... en favorisant le retour d'espèces caractéristiques qui en découleraient, comme le brochet, les oiseaux d'eau ou encore la flore des prairies humides. De la même manière, ces inondations écologiques, qui seraient réalisées de manière annuelle, dans certaines zones caractéristiques ou bien dans les réseaux de noue à forte potentielle, permettraient le développement d'activités associées comme la chasse, la pêche ou l'observation, activités naturalistes comme l'observation de la nature. Passons maintenant au descriptif technique de l'aménagement. Vous pouvez voir sur la carte présentée sur la diapositive. Sur cette diapositive, la localisation du tracé des digues, donc, il s'agirait de construire dix espaces endigués de stockage par la construction de 58 kilomètres de talus-digue de faible hauteur qui ne dépasserait pas 4,70 mètres pour une surface de stockage de 2 300 ha et un volume maximum stockable de 55 millions de mètres cubes. Cette partie de la Bassée située entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine n'étant plus inondable naturellement, même pour de fortes crues, les espaces endigués seraient remplis par pompage avec un débit maximum de 230 m³/s. Vous allez voir dans l'animation suivante qui va peut-être permettre de mieux vous représenter le fonctionnement de l'aménagement, le type de fonctionnement souhaité. Voilà ! Donc, prévision d'une crue majeure, notre projet, notre ouvrage, le pompage démarrerait de manière à pouvoir écrêter la pointe de crue de manière optimale, et les espaces endigués seraient remplis progressivement jusqu'à une hauteur d'eau moyenne de 2,50 mètres. Les eaux seraient conservées, puis, une fois le pic de crue de l'Yonne passé, les espaces endigués seraient vidangés progressivement, remis en état, puis, les activités pourraient recommencer à l'intérieur de ces espaces.

Donc, si nous passons à la diapo suivante. Nous allons parler maintenant de l'intégration au territoire. Un petit problème d'animation. Voilà ! Encore, il y a les petits imprévus des présentations, cela arrive. Donc, nous souhaitons que ce projet soit intégré de manière optimale au territoire. L'intégration paysagère des digues a déjà été réfléchi, elle peut encore évoluer au fil des réponses, des questions-réponses soulevées à l'occasion du débat ou lors des concertations futures, mais il s'agirait donc de digues de faible hauteur avec des pentes douces et des revêtements végétalisés permettant une bonne intégration au territoire, comme vous pouvez le voir sur les petits visuels sur la diapositive suivante. Le tracé des digues que nous vous présentons aujourd'hui, ce projet tracé a déjà été optimisé lors des concertations qui ont eu lieu avec les usagers locaux sur les années 2001 à 2004. Ce tracé des digues a été optimisé en prenant en compte donc les activités locales, telles que l'extraction des granulats, l'agriculture ou les autres usages, mais également en fonction des richesses environnementales de la Bassée. Il s'agit d'un ouvrage qui serait compatible avec les usages existants et leur développement, moyennant l'adaptation de certains équipements vulnérables, mais également moyennant la mise en place de mesures de compensation financière appelée servitudes

de sur inondation que nous pourrons vous développer un peu plus tard. Enfin, ce projet pourrait être une infrastructure de développement écotouristique, puisque nous prévoyons la création d'un linéaire de 50 kilomètres de voie de circulation douce, donc piste cyclable ou piétonnière, en crête de digue.

Quelques derniers éléments d'informations concernant le planning et le coût prévisionnel du projet. Donc, la décision, notre décision de poursuite du projet, suite aux enseignements du débat public, interviendra mi-2012. Si la décision est prise de poursuivre le projet, les études complémentaires, la poursuite des études de faisabilité sera réalisée sur la période 2012, 2013, voire 2014. Les enquêtes préalables et autorisations administratives seront faites sur les années 2014, 2015 pour un démarrage des travaux, fin 2015, début 2016 et une durée minimale de travaux de l'ordre de 5 ans. Concernant le financement et le coût prévisionnel du projet, déjà, il faut savoir que les études du projet d'aménagement de la Bassée sont financées depuis 2000 par l'Etat, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, mais également l'Europe. C'est un projet qui est estimé aujourd'hui à 495 millions d'euros hors taxes en investissement, sachant que le coût de fonctionnement moyen annuel serait de l'ordre de 4,5 millions d'euros hors taxes si on ne prend pas en compte l'amortissement, un peu plus, 5,7 millions d'euros hors taxes si on prend en compte l'amortissement. Merci de votre attention.

Patrick LEGRAND

Merci. Il me semble Amélie que c'est vous qui commencez, qui donnez le coup d'envoi sur le duo qui nous précisera les conditions, enfin, l'interface entre ces deux projets et l'agriculture, et les différentes dimensions de l'agriculture. Donc, je vous repasse la parole.

Amélie ASTRUC

Merci. Je vais reprendre la parole.

Effectivement, la Commission particulière du débat public nous a demandé, dans le cadre de cette réunion mais également de la réunion précédente qui s'était déroulée à Sourdon, de réaliser une présentation commune de l'impact de nos projets sur les enjeux et sur le contexte agricole.

Donc, voilà ce que nous vous proposons ce soir. Donc, voici le sommaire de la présentation. Nous allons dire quelques mots sur le contexte général agricole dans la plaine de la Bassée, et sur le transport fluvial de produits agricoles. Et puis, les aspects que nous avons pris en compte concernant l'impact de nos projets sur l'agriculture sont de trois ordres : donc les aspects hydrauliques, fonciers et économiques. Concernant le contexte agricole, voici le territoire que nous avons pris en compte pour l'étude de l'impact de nos projets sur l'agriculture. On a pris le territoire de la Bassée, à savoir de la confluence Seine-Aube à la confluence Seine-Yonne.

Donc, deux régions, trois départements, neuf cantons et 45 communes, ou avec une surface, de nombreuses surfaces dédiées à l'agriculture, des exploitations dont la taille a progressivement augmenté au cours des 20 dernières années ou 30 dernières années, avec une surface agricole utile

qui est aujourd'hui de l'ordre d'une centaine d'hectares donc marquant évidemment des disparités puisqu'il y a des exploitations qui vont de 30 hectares à plus de 200 hectares. Ce sont essentiellement des productions de type céréalier, donc également oléagineux, protéagineux. Et si on essaie de zoomer un petit peu plus précisément sur les différents secteurs du territoire de la Bassée, on a finalement déterminé trois secteurs. Bon, déjà, ce qu'il faut dire, c'est que l'agriculture a également évolué en fonction des aménagements qui ont été réalisés sur le bassin de la Seine. En particulier, la construction des lacs-réservoirs Seine et Aube a permis une meilleure régulation des crues, notamment des crues d'automne et surtout des crues de printemps qui peuvent avoir des impacts très néfastes sur l'agriculture et sur les productions agricoles. De la même façon, la mise à grand gabarit de la Seine à l'aval de Bray-sur-Seine a permis un meilleur drainage et ressuyage de ces terrains sur cette partie de la Bassée aval, finalement, située à l'aval de Bray-sur-Seine.

Donc, si on fait la distinction, on trouve trois secteurs, le secteur amont de Marcilly-sur-Seine à Nogent-sur-Seine, où on retrouve plutôt une agriculture plus extensive avec des productions fourragères, de l'élevage et de la sylviculture, et des cultures de printemps tardif comme de l'orge divers, du maïs, des pommes de terre. Sur la partie Nogent-sur-Seine à Bray-sur-Seine, l'agriculture est plus intensive avec des cultures intensives de type industriel et des cultures d'hiver présentes dans les zones non inondables puisque ces secteurs continuent à pâtir des inondations, et puis, sur la zone aval de Bray-sur-Seine à Montereau-Fault-Yonne où les terrains ont été davantage drainés et ne sont plus inondables même pour des crues relativement importantes. Une agriculture intensive mais qui, dans la vallée, cède la place progressivement à l'extraction de granulats.

Benjamin AIRAUD

Dernier élément de contexte, le transport fluvial de produits agricoles sur ce secteur, tout d'abord, vous avez de nombreux acteurs qui sont présents tout le long de la voie d'eau, il y a de nombreux silos, on peut citer notamment ceux de Mouy-sur-Seine, ceux de Nogent-sur-Seine, des usines, une usine de bio diester, l'usine Saipol. Vous avez également les malteries Soufflet, et puis, d'autres acteurs tels que nourriciers notamment. En 2010, on l'a dit tout à l'heure, la filière agricole représentait 81 % du trafic fluvial de marchandises entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. C'est une multiplication par 3,1 du trafic en 10 ans sur ce secteur. C'est également donc 75 % de flux vers l'exportation, notamment le port de Rouen. Et en importation, on a notamment des importations d'engrais depuis notamment la Belgique et les Pays-Bas.

Amélie ASTRUC

Donc, voici le premier aspect sur lequel nous avons travaillé, et sur lequel nous voulons vous présenter vraiment l'impact de nos projets, c'est l'aspect hydraulique. Donc, concernant notre projet d'aménagement de la Bassée, cet impact serait de deux ordres. Le premier serait lié à la mise en eau tous les 5 à 6 ans de ces dix espaces endigués, finalement, dont une partie est dédiée à l'agriculture. Donc, si on avance un peu dans la... voilà, dans la diapositive, il y aurait une inondation de terres agricoles environ tous les 5 à 6 ans en moyenne sur une hauteur moyenne de 2,5 mètres. Puis, en dehors de ces inondations, pour la protection contre les crues, les inondations écologiques pourraient également avoir un impact sur les terres agricoles puisqu'elles ont été envisagées sur quelques réseaux de noues ayant un fort potentiel de restauration écologique, que vous pouvez voir

surlignés en orange, mais également sur des surfaces plus complètes, notamment au niveau de la noue de la vieille Seine, ou bien pour les gens qui connaissent bien la région, ou bien au niveau de la réserve de Champmorin et des surfaces avoisinantes. Donc, ici, il y aurait des inondations écologiques sur quelques dizaines de centimètres pendant 2 à 8 semaines entre les mois de février et avril. Ensuite, il y a également l'aspect hydraulique sur le territoire en amont du projet. Evidemment, nos pompes représentent un débit de 230 m³/s et en cas de démarrage des pompes, il y aurait un impact sur l'abaissement local du niveau de la Seine au moment du pompage. Donc, nous avons regardé ce qui pouvait se passer en amont du territoire, c'est-à-dire à partir de Bray-sur-Seine, et puis, plus en amont, et l'impact du pompage resterait très faible avec une, ici, pour la crue, l'exemple de la crue de mars 2001, un impact de moins de 5 centimètres en phase de pompage, et en phase de vidange un impact tout à fait négligeable. Ce qui fait que le projet de la Bassée n'entraînerait ni aggravation ni amélioration des conditions d'écoulement en période de crue dans la Bassée amont.

Benjamin AIRAUD

Concernant l'aménagement de VNF, au niveau hydraulique, l'objectif du projet est de viser la neutralité. Donc, comme on l'a présenté tout à l'heure, la zone traversée par le projet, donc la vallée de la Bassée, notamment entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine participe notamment à l'écoulement des crues, à limiter les inondations sur la Région Ile-de-France. Et donc, l'objectif, c'est de ne pas venir modifier le comportement actuel de la rivière sur ce secteur.

Quelles sont les conséquences ? Tout d'abord, c'est pérenniser les prélèvements d'eau dans la Seine qui existent actuellement. Vous avez 11 prises d'eau à vocation agricole qui existent sur ce secteur. C'est à peu près 1,7 millions de mètres cubes par an. Deuxième point, c'est de ne pas mettre en place le drainage des terres agricoles à proximité de la Seine. Et troisième point, pas de modification des inondations actuelles sur le secteur.

Deuxième aspect que l'on traite dans cette présentation, les aspects fonciers. Donc, tout d'abord, concernant le projet VNF, quelles sont les surfaces agricoles impactées par les différents scénarios du projet ? Pour le scénario 1, ces surfaces sont inférieures à un hectare, elles sont réparties tout le long du linéaire. Pour les scénarios 2 et 3, ces surfaces sont de l'ordre de 6 hectares. En fait, il s'agit de l'hectare du scénario 1 plus l'emprise de la nouvelle écluse qui est prévue au niveau de Jaulnes. Vous avez ici un plan qui montre l'emprise de cet aménagement sur ce secteur. Et enfin, pour le scénario 5, l'emprise serait de l'ordre de 12 hectares. Donc, ce sont les 6 hectares prévus dans le cadre du scénario 3, auxquels s'ajoutent l'emprise de la coupure au niveau de Grisy-sur-Seine, et puis également, l'emprise du nouveau canal qui serait réalisé entre Bray-sur-Seine et la Grande Bosse, canal qui serait uniquement envisagé dans le cadre de ce scénario.

Comment serait traité l'impact potentiel de ce projet, s'il devait se poursuivre ? Par le biais d'acquisitions foncières et de remembrement. Bien évidemment, des discussions seront engagées dès un tracé retenu si le projet se poursuit, avec les propriétaires terriens, les représentants de la profession, et puis également la SAFER, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Amélie ASTRUC

Concernant les aspects fonciers du projet de l'EPTB Seine Grands Lacs, ils seraient de différents ordres. Le premier d'entre eux, donc, il faut distinguer la part des terres agricoles qui seraient

concernées par la construction propre de l'ouvrage, c'est-à-dire par l'emprise des digues et des ouvrages hydrauliques. Cette emprise, elle serait d'environ 250 à 290 hectares et ce n'est pas... Oui, pardon, on n'a pas... Je ne vous ai pas présenté le premier point qui est la surface totale des terres agricoles concernées par le projet d'aménagement de la Bassée. Donc là, cela concerne l'emprise totale du projet, les 2 300 hectares. Sur ces 2 300 hectares, on a estimé à 210 hectares, la part des terres agricoles qui seraient concernées. Donc là, on prend en compte la totalité de l'emprise du projet. Donc, une distinction serait faite entre les terres situées directement sous l'emprise des digues et des ouvrages hydrauliques. Pour ces terres, nous devrions et nous..., enfin, il faudrait que nous achetions ces terres pour construire les digues et les ouvrages hydrauliques et moyennant également des indemnités. Ensuite, concernant les terres situées à l'intérieur des espaces endigués, ce projet d'aménagement de la Bassée, nous le souhaitons compatible avec les usages existants. Et pour cela, il y aurait possibilité de maintenir les usages, donc maintenir les usages agricoles à l'intérieur des espaces endigués moyennant la mise en place de servitudes de sur inondation. Enfin, pour le cas particulier des terres qui seraient soumises à l'influence des inondations écologiques, soit il s'agirait d'une acquisition par l'EPTB Seine Grands Lacs ou alors des servitudes seraient mises en place avec chaque propriétaire exploitant des terres concernées par l'intermédiaire de conventions. Enfin, nous avons aussi un impact au moment de la construction sur l'éventuel morcellement des terres et sur l'allongement des temps de parcours. Mais pour cela, les mesures envisagées pour réduire ces impacts seraient de conserver les accès aux parcelles agricoles situées dans les espaces endigués, par la réalisation de nombreuses rampes d'accès pour pouvoir accéder de part et d'autre des digues.

Donc, qui dit impact foncier dit également impact économique. Et pour nous, l'impact économique serait lié à la mise en place d'indemnités. Donc, les indemnités, dans un premier temps, seraient liées à la construction de l'ouvrage, comme on l'a vu dans la diapo précédente. Les contraintes seraient l'acquisition du foncier situé sous les emprises techniques des ouvrages avec non seulement le prix d'achat des terrains, mais également des indemnités permettant aux propriétaires et aux exploitants de trouver d'autres terrains à exploiter, également des contraintes liées à la libération anticipée du foncier mais également aux dommages créés par l'acquisition du foncier. On parlait tout à l'heure d'accessibilité plus difficile aux terres agricoles. Donc, pour cela, des indemnités liées à la modification ou au rétrécissement des parcelles pour le propriétaire et l'exploitant, mais également des indemnités liées aux allongements de parcours aux ruptures d'unité d'exploitation seraient versées aux exploitants en compensation de cet aménagement. Ensuite, outre les indemnités liées à la construction de l'ouvrage, il y aurait également des indemnités liées à la servitude de sur inondation, donc, pour les terrains situés à l'intérieur des espaces endigués. La servitude de sur inondation engendrerait ce qu'on appelle une perte de valeur vénale des terrains agricoles situés à l'intérieur des espaces endigués, qui seraient donc grevés de la servitude et qui donneraient lieu à indemnisation, indemnisation également aux exploitants liés aux troubles de jouissance. Et puis, ensuite, des indemnités ponctuelles à la suite de chaque événement de sur inondation qui permettraient d'indemniser les pertes de récolte, les retards de semis et autres dommages engendrés par nos inondations. Des accords seraient évidemment à trouver avec les représentants du monde agricole, avec des principes qui pourraient être identiques à ceux qui ont déjà été mis en place pour des zones de ralentissement dynamique des projets identiques sur les vallées de l'Oise, de l'Aisne et de la Meuse.

Benjamin AIRAUD

Concernant le projet VNF, tout d'abord, le secteur en question a un potentiel très fort de croissance des trafics fluviaux, notamment pour la filière agro-industrielle. On est sur un doublement à minima. Donc, comme on l'a dit tout à l'heure, les avantages du grand gabarit, c'est de permettre une diminution du coût de transport parce qu'on va permettre... on va pouvoir transporter plus par une péniche. Vous avez ici un graphique qui montre, par exemple, la comparaison de coûts d'un trajet d'une tonne de céréales entre Nogent-sur-Seine et Rouen. Nous avons en noir le coût pour un trajet complètement par la route, donc autour de 16 euros. Et puis ensuite, vous avez les différents coûts en fonction des scénarios auxquels..., dans lesquels on se place, et puis également, la situation actuelle qui est la situation de référence qui est en rouge. On voit que, par rapport à la route, le scénario 3 permet une division au moins par 2 du coût de transport, voire par 3 pour le scénario 5. Ce sont, du coup, des conséquences positives pour le monde agricole, et plus généralement, pour le monde économique du secteur, car cela permet d'accroître la compétitivité tout en contribuant à lutter contre le changement climatique en permettant d'utiliser un mode de transport qui est moins émetteur de gaz à effet de serre et qui, également, limite ces nuisances vis-à-vis des riverains du..., la pollution vis-à-vis des riverains aussi, donc, par rapport aux nuisances sonores, également limitation des dommages sur le domaine routier. Pour terminer, un graphique, ce graphique montre la répartition des parts modales, donc la part des différents modes de transport qui seraient utilisés pour le transport de produits agricoles depuis Nogent-sur-Seine ou bien à destination de Nogent-sur-Seine. Donc, on voit que si on se place dans le cadre du scénario 3, plus de 50 % de ces marchandises seraient transportés par la voie fluviale contre, actuellement, à peu près 30 %.

Patrick LEGRAND

Merci. Alors, je te passe la parole, Daniel.

Daniel COLLARD

Oui, merci, Patrick de me donner la parole. Mesdames et messieurs, bonsoir !

On va donc échanger quelques instants. Vous avez vu la présentation, vous avez vu les caractéristiques des projets, et on est là pour débattre des enjeux agricoles. Alors, j'ai vu quelques têtes que je connais dans la salle, qui m'ont repéré, je suis agriculteur aussi. Mais je ne suis pas là en tant qu'agriculteur, je suis là en tant que membre de la Commission particulière du débat public. On peut échanger ensemble sur ces deux projets. Alors, quelques précisions malgré tout, ce débat doit permettre, doit vous permettre de poser toutes les questions que vous avez en tête, et sans restriction. Je crois que ce serait frustrant, pour nous, de savoir que quelques-uns seraient sortis sans avoir posé la question qui les taraudent ou qui les taraudaient depuis quelques temps. Donc, c'est important que vous vous livriez sans réserve. On est là pour tout se dire. Il y a un autre endroit où vous pouvez aussi poser des questions, vous y êtes peut-être déjà allés pour certains, c'est sur le site Internet. Et là aussi, vous pouvez trouver, parfaitement reportées, une centaine de questions, peut-être un peu plus sur les deux projets avec à la fois les questions et les réponses. Donc, quelques règles quand même pour ces échanges de façon à ce que cela soit très profitable pour tout le monde. Des règles de discipline, il en faut. On vous donnera la parole autant de fois que vous le souhaitez, et

aussi tard que vous tiendrez. Pour poser des questions, on peut quitter à minuit, si vous voulez, au-delà si vous voulez. On ne partira, on ne quittera la tribune que quand il n'y aura plus de question. Mais les règles du jeu sont claires, pour que tout le monde en profite : on parle avec un micro, puis on se présente à minima, le nom, la Commune, je dirais que c'est suffisant.

Donc, il n'y a pas de mauvaises questions. Qui ouvre le feu ? C'est la première question la plus difficile. Voilà ! Un micro.

Je ne suis pas agriculteur, je ne suis pas concerné. Mais est-ce que vous ne craignez pas que ces terrains inondables se transforment tout doucement en « base de loisir » ? Comme cela s'est produit pour les bassins de rétention de l'Yonne et du Der. Merci.

Daniel COLLARD

Alors, cela concerne les Grands lacs.

Amélie ASTRUC

Bonsoir ! Alors, le principe d'aménagement du projet de la Bassée n'est pas identique exactement aux ouvrages existants, donc le lac du Der, le lac de la Forêt d'Orient ou le lac de Pannecière. C'est-à-dire, qu'il s'agirait d'une retenue d'eau temporaire, uniquement pendant le passage de la pointe de crue de l'Yonne ou de la Seine, c'est-à-dire une crue d'importance à Montereau-Fault-Yonne. Le reste du temps, les espaces endigués, toutes les terres situées à l'intérieur des espaces endigués seraient sèches. Si vous voulez, l'ouvrage serait à sec et les ouvrages... les usages, pardon, sur le terrain pourraient continuer et perdurer de manière tout à fait normale. Et on est vraiment sur des fréquences d'utilisation qui sont faibles, ce serait de l'ordre de trois semaines, tous les 5 à 6 ans en moyenne. Voilà, donc, il n'y a pas vraiment de développement touristique sur des plans d'eau permanents.

Par contre, il y a quand même des projets de développement local sur les étangs de gravières qui existent, qui sont liés à l'activité d'extraction de granulats. Donc, il y a de nombreux étangs sur ce territoire pour lesquels il y a des projets légers, on va dire, d'aménagement touristique, pour en faire des lieux de baignade ou des aménagements touristiques légers. Cela, c'est... Les maires... on a eu des entretiens locaux avec les maires des communes pour connaître leurs projets sur ce territoire de la Bassée aval.

Daniel COLLARD

Un complément ?

Régis THEPOT

Oui. Si vous le permettez, je voudrais juste illustrer un petit peu à quoi cela peut ressembler parce que vous vous dites cela peut ressembler à nos lacs, non ? On vient de vous expliquer que ce n'est

pas le cas. Par contre, vous avez des ouvrages équivalents ailleurs, en France, puisqu'en fait, ce type d'aménagement, c'est ce qu'on appelle en jargon technique, un ouvrage de ralentissement dynamique. Cela veut à peu près dire ce que cela veut dire, c'est-à-dire qu'on va essayer... quand il y a un risque d'inondation en aval, on va essayer de stocker un peu plus longtemps et un peu plus haut, des volumes d'eau permettant de protéger l'aval.

Donc, à l'heure actuelle, vous avez en France des ouvrages de ce type qui sont existants. Vous pouvez les visiter, vous pouvez aller sur Internet regarder un petit peu à quoi cela ressemble. On pourrait, d'ailleurs, vous le montrer après. Ce sont des ouvrages assez petits, mais exactement sur le même principe, qui ont été construits sur l'Oise et la Meuse. Et vous avez également, et alors là, c'est un petit clin d'œil pour nos amis de VNF, vous avez des ouvrages équivalents qui ont été construits le long du Rhin, notamment côté français mais aussi côté allemand. Et côté français, c'est VNF qui en a été le porteur. Je pense notamment à ce qu'on appelle le polder d'Erstein, d'ailleurs, qui est cité dans le dossier du maître d'ouvrage que vous avez, distribué à l'entrée de la salle.

Daniel COLLARD

Bien ! C'était une très bonne question. Est-ce que la réponse vous satisfait ? Oui ? Non ? Oui, oui ? Bon. Voilà ! Donc, la première question était souvent la plus dure à extraire. C'est fait. Qui prend le relais ? Monsieur devant.

Gérard MAHOT

Bonjour à tous ! Gérard Mahot, responsable à la Chambre d'Agriculture de l'aménagement des infrastructures. Excusez-moi, messieurs de la Seine des Grands Lacs, je n'interviendrai pas sur votre sujet. L'Aube est plus intéressée par le canal à grand gabarit et a déjà, je voudrais le rappeler quand même, contribué hautement en donnant 5 200 hectares de terre ou de forêt pour constituer les lacs, que sont les lac Seine et lac Aube, qui sont... en clair, ont été créés soit dans les années 60, soit dans les années 80. J'interviendrai plutôt sur ce qui est du canal à grand gabarit pour rappeler un petit peu ce que l'agriculture auboise a contribué depuis 40 ans pour essayer d'obtenir ce canal. Dans les années 60-70, il était envisagé une liaison Seine-Est entre Nogent, Marcilly-sur-Seine, et même Vitry-le-François. Cela a été un grand débat de l'époque.

Nous, nous nous contenterons de Nogent-sur-Seine, on verra pour les générations à venir s'ils sont capables d'amener plus vers l'Est la Seine à grand gabarit. Nous avons donc, l'agriculture auboise, toujours milité pour améliorer, pour aménager le grand gabarit jusqu'à Nogent. Nous avons profité de la décision de la construction de la centrale nucléaire pour demander que le remblai nécessaire soit pris sur l'emprise du futur canal entre Villiers-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, délibération de la Chambre d'Agriculture du 12 juin 78, sous la présidence de Pierre Fauconnet. En 1979, le Conseil général de l'Aube engage le processus de création du futur canal, en créant les casiers, et en finançant le surcoût de transport pour amener le remblai jusqu'à la plate-forme de la future centrale. Les casiers ont donc bien été faits pour réaliser le canal à grand gabarit et pour aucun autre usage. Je tenais quand même à le rappeler. Sous la pression de l'agriculture, le processus est donc engagé puisque, le 23 octobre 79, une décision ministérielle approuve le 3 000 tonnes jusqu'à Nogent-sur-Seine. Malheureusement, le 7 août 81, le Ministre des transports oublie de signer la DUP. Tout est à refaire ! Donc, de 82 à 87, sous la pression agricole, un comité interministériel décide la réalisation

du 1 000 tonnes jusqu'à Nogent-sur-Seine. Il n'est qu'en partie acté à ce jour, puisque seulement des bateaux de 650 tonnes peuvent, avec beaucoup de difficultés, atteindre Nogent. Etes-vous déjà allés au Canal de Beaulieu, voir un bateau de 650 tonnes emprunter ce canal créé il y a 160 ans ? C'est édifiant. Cela ne pourra pas encore durer très longtemps, c'était très préjudiciable pour ce pauvre vieux canal. Malgré tous les aléas de la difficulté de la navigation du trafic, avec l'évolution des bateaux et surtout la volonté de tous les acteurs économique-politiques, l'Aube ou la Champagne-Ardenne, le trafic a atteint de nouveau 400 000 tonnes, comme on vient de nous le rappeler. Aujourd'hui, un débat public a été lancé pour permettre à VNF de sentir les réactions du terrain et choisir le meilleur scénario, ayant le moindre impact possible, sur cette zone sensible, qu'est la Vallée de la Seine. A la lecture du document de VNF, nous nous rendons tous compte que c'est le scénario 3 qui est la solution la plus équilibrée pour reprendre la hausse de la demande du fret fluvial, en apportant les conditions de navigation modernes et compétitives, tout en préservant la Vallée de la Bassée et son patrimoine naturel, et ses fonctions écologiques et hydrauliques. Pour montrer notre soutien à ce scénario, la Chambre d'Agriculture a réalisé un cahier d'acteurs que je vous engage à lire, j'en ai fait juste un petit résumé. La FDSEA de l'Aube, dans ses réunions de secteurs, a fait signer à ses agriculteurs un engagement de soutien au scénario 3, plus de 200 signatures aujourd'hui. Il en sera de même dans les AG de groupements agricoles au mois de janvier. La Chambre régionale d'Agriculture Ardenne, Aube, Marne, Haute-Marne, a pris une délibération à ses dernières sessions de décembre pour soutenir le projet 3. J'ai vu tous les cahiers d'acteurs, une grande majorité montre leur détermination à défendre le scénario 3, et c'est très bien. D'autres, venant des environnementalistes, se positionnent contre, faisant valoir leur peur de destruction des milieux, de la baisse de la nappe ou de l'accélération des crues, malgré l'engagement de VNF. Nous, agriculteurs, travaillons très bien avec la Bassée, au moins sur l'Aube, mais plus cultivée comme il y a 30 ans. Plus de 200 hectares de mesures environnementales diverses ont été mises en place en lien avec l'ANN et la Chambre d'Agriculture. Je leur lance donc un appel : l'économie et l'agriculture sont compatibles avec l'environnement. Nous pouvons le prouver tous les jours, je leur demande de revoir leur position. Un seul cahier d'acteurs me laisse très dubitatif. Je pose donc une petite question, dont je n'aurai peut-être pas la réponse : la France s'arrête-t-elle à la frontière de l'Aube et de la Seine-et-Marne ? Le transport des camions, 27 000 d'après ce que j'ai compris, est-il prévu, par la Seine-et-Marne, d'aller engorger un peu plus les routes ? Merci bien.

Daniel COLLARD

Merci pour cette présentation mais c'est aussi un rappel historique. Est-ce que vous voulez faire un petit commentaire ?

Benjamin AIRAUD

On va faire un petit commentaire, oui. Forcément. Ce qu'on peut dire, c'est que VNF a bien entendu le message. On a lu attentivement les différents cahiers d'acteurs et donc, du coup, on a bien pris connaissance, à la fois de la position de la Chambre d'Agriculture de l'Aube mais également d'autres acteurs. Je pense, vous l'avez également rappelé, et cela c'est important, et c'est justement le cœur du débat. On a, au-delà des enjeux économiques, on a des enjeux forts au niveau environnemental et hydraulique. C'est pour cela qu'on a choisi d'aller au débat avec plusieurs scénarios. On a bien sûr un

scénario préférentiel, mais on a étudié tous les autres scénarios, hormis le scénario 4, jusqu'à la fin, donc aussi bien sur les aspects environnementaux, hydrauliques et économiques. Il nous semble, à ce stade des études, qu'effectivement, le scénario 3 apparaît comme le meilleur compromis à ce niveau-là. On propose des scénarios déjà optimisés, qui prennent bien en compte ces questions. C'est vraiment... On a vraiment travaillé sur les questions, notamment d'inondation, de... on va dire, de préserver réellement l'inondation de la zone humide de la Bassée, tout en permettant à la fois de limiter les impacts sur les milieux, notamment par l'emprise du projet, et puis, également en permettant... C'est vrai qu'on ne le dit pas assez souvent, mais, au-delà de développer le transport fluvial et de permettre à des plus gros bateaux d'arriver jusqu'à Nogent, c'est également de permettre à ces bateaux d'arriver dans de meilleures conditions jusqu'à Nogent puisque, comme vous l'avez rappelé, c'est vrai qu'actuellement, sur le Canal de Beaulieu, les plus gros bâtiments naviguent à moins de 2 km/h. Donc, il y a également... c'est également ce compromis avec des conditions de navigation améliorées.

Daniel COLLARD

Merci d'avoir répondu à cette question de frontière qui a été soulevée. Une autre question ? Là-bas au fond, Monsieur.

Jean-François LOREAU

Bonjour ! Je voudrais vous poser une question : il y a un mois, à peu près, la Seine est à 25 m³/s, à peu près 30 m³/s, et il a tombé 150 mm, et on a fait une crue, on est monté à 180 m³/s, là, dernièrement. Alors, pouvez-vous m'expliquer quel est le rôle des lacs actuellement ? Parce que vous nous avez vendu les lacs, à une époque, c'était merveilleux, qu'il n'y ait plus de crues, ou des mini-crues. Avec 150 mm, vous faites une crue. Et c'est cela ! Vous voyez bien dans les prés. Allez dans les prés ! Actuellement, là, vous verrez, tout est inondé sur Marnais et tout. Et après, on a eu des travaux qui ont été faits par les syndicats de la Vallée de la Seine, qui ont été faits sur Périgny. On a voulu faire une petite digue. Je ne sais pas ceux qui connaissent bien la région, là-bas ? Donc, ça part de *la Poupée* jusqu'à l'A60. Et maintenant, la digue, l'eau, elle arrive par derrière. Et c'est pour cela qu'on peut... Maintenant, on appelle le Maire de Périgny « Dédé », parce que vous savez que Maginot s'appelait André Maginot. Et comment expliquez-vous s'il avait fait des travaux ? Si c'est pour faire d'un endigage, que vous nous parliez de faire des digues, tout le long de la Seine, pour canaliser et nous faire à peu près la même chose, je crois qu'il faudra quand même réfléchir avant donc de faire vos grands travaux. Vous avez oublié une chose dans l'endigage. Sur Arles. Vous avez sur Arles le Petit Rhône et le Grand Rhône. Quand il y a eu la catastrophe, qu'Arles a été inondé, le Grand Rhône, lui, il fait 600 m³/s à peu près, le Petit Rhône 200 m³/s. Quand les digues ont explosé, il y a eu des digues qui ont cédé, et tout Arles a été inondé. On a été... Les gens ont pompé pendant des mois et des mois pour retirer l'eau. Cela a été une catastrophe ! Alors, quel est vraiment... Au niveau de vos digues, des digues de terre, des digues au niveau de sécurité, il faut penser aussi à la sécurité. Alors, ma question est surtout, avant tout, revenir au lac. Alors, expliquez-moi ! Avec 150 millimètres, comment on fait une crue ? C'est ce qui s'est passé actuellement.

Daniel COLLARD

Bien. Merci pour cette question précise. Donc, à question précise, réponse précise. Messieurs ? Madame ?

Amélie ASTRUC

Donc, concernant votre première question sur cette crue qui s'est produite. Il y a eu même plusieurs pointes de crue finalement, puisqu'il y a eu une première pointe de crue qui a eu lieu fin décembre. Et puis, là, cela a repris récemment. Donc, c'est vrai ! C'est difficile à concevoir. Vous savez, la gestion est spécifique. Elle a été spécifiquement réalisée suivant notre règlement d'eau au niveau des lacs-réservoirs, Seine et Aube plus particulièrement, puisqu'on se situe en aval de ces territoires. Donc, nous, on a agi en fonction des consignes d'exploitation qui sont décrites dans les règlements d'eau ; donc les règlements d'eau qui sont autorisés par arrêtés préfectoraux. Donc, on est effectivement passé d'un état de sécheresse très prononcée où, jusqu'au 7 décembre, on a assuré du soutien d'étiage, à concurrence du plus de 50 %, à la station hydrométrique de Pont-sur-Seine, cette station permettant de déterminer si le débit est suffisant vis-à-vis des contraintes de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Donc, jusqu'au 7 décembre, on a assuré cette mission de soutien d'étiage, avec un stock qui était d'ailleurs assez faible. Donc, on a rempli nos missions de soutien d'étiage. Et puis, il est vrai que la deuxième quinzaine de décembre a été extrêmement pluvieuse, on a poursuivi aussi sur les premiers jours de janvier. Alors, je ne vais pas vous expliquer la formation hydrologique de la crue : pourquoi les 150 millimètres ou la lame d'eau tombée a généré ces débits de pointe ? Cela, c'est la réaction des bassins versants. Ce qu'il faut savoir, c'est que plusieurs trains d'ondes, plusieurs événements pluvieux, finissent par augmenter le niveau des nappes, risquent de saturer les sols. Et dans ces cas-là, le ruissellement augmente et les débits en rivière augmentent. Après, concernant les débits observés à l'aval de nos ouvrages, ce sont les débits qui correspondent aux règlements d'eau, c'est-à-dire aux débits de référence. Les débits de référence sur les lacs-réservoirs Seine et Aube ont été déterminés de manière à éviter, autant que possible, les risques d'inondation en aval, mais sans saturer pour autant nos lacs. Parce que si vous prenez trop et si vous laissez des débits faibles en rivière, si vous avez plusieurs trains d'onde... enfin, ondes de crue, si vous voulez, vous finissez par saturer vos ouvrages. Donc, les débits de référence ont été estimés en fonction de nombreux paramètres. Et dans le cadre des conditions hydrologiques qu'on observe maintenant, les débits de référence ont été strictement observés, à savoir 130 m³/s à l'aval du lac-réservoir Aube, et puis 120 m³/s, à Troyes, pour le lac-réservoir Seine. C'est d'autant plus important pour le lac-réservoir Seine qu'on doit protéger l'agglomération troyenne et ne pas dépasser ce débit. Donc, voilà ce que je peux vous dire sur votre première question. Après, vous avez parlé aussi de l'aspect sécurité des ouvrages, sécurité des digues. Alors, par contre, localement, sur votre... La digue dont vous parliez, je suis désolée mais je ne connais pas spécifiquement l'endroit. Je vais vous parler plus généralement de la sécurité de nos ouvrages. Donc, comme Régis Thépot l'a présenté dans notre présentation, on gère déjà quatre ouvrages qui ont des digues de bien plus grande hauteur que les digues de la Bassée. La plus grande digue que nous possédons, gérons, entretenons est la digue de la Morge, sur le lac-réservoir Seine, avec une hauteur de 25 mètres. Là, on est dans des ouvrages de plus petite hauteur. Et nous avons donc la compétence pour la sécurité de ces ouvrages, pour gérer ces ouvrages et les entretenir, les surveiller, les contrôler, de manière à ce qu'il n'y ait aucun incident lié à la sécurité des personnes.

Donc, voilà la réglementation en vigueur que nous respectons. Elle a été renforcée assez récemment par un décret paru en 2007, donc relatif à la sécurité des ouvrages, les barrages et les digues en terre, puisque là, il s'agirait de digues en terre faisant office de barrage, font l'objet d'une classification en fonction de leur hauteur mais également en fonction des volumes contenus dans ces ouvrages. Pour le projet d'aménagement de la Bassée, on serait dans des digues de faible hauteur, inférieure à 5 mètres pour la plupart, qui entreraient dans les catégories C ou D, et qui font l'objet de mesures spécifiques, qu'on va voir dans les diapos suivantes. Donc, les mesures de sécurité, en fait, on a la tenue d'un dossier réglementaire, qui regroupe toutes les informations nécessaires à la connaissance la plus complète possible des ouvrages, et puis, des procédures d'organisation permettant de décrire les mesures d'entretien, de surveillance, de contrôle des ouvrages. Donc, on a des procédures très strictes qu'on pratique depuis de nombreuses années, puisqu'on a l'expérience sur quatre autres ouvrages, pour pouvoir éviter tout risque vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes. Et sur... En fait, une dernière chose, excusez-moi, sur la constitution des digues, donc, comme vous l'avez dit, il s'agirait de digues, de digues en terre, c'est-à-dire avec des matériaux permettant d'assurer l'étanchéité des digues, donc des matériaux fins, argileux et limoneux, sur une partie, sur la portion de digues située du côté de la retenue d'eau, et puis des matériaux plus grossiers permettant d'assurer le poids de la digue pour le reste des digues. Donc, ce serait des digues en terre avec... pour les digues, situées de part et d'autre de gravières, des rideaux de palplanche assurant une étanchéité sous-jacente.

Daniel COLLARD

Vous avez un complément ?

Régis THEPOT

Oui. C'est mieux, peut-être, de dire les choses, peut-être, de manière moins technique sur la première question qui est... « mais finalement, vous n'avez pas été capable d'écrêter une crue récemment suite à une inondation ». Je voudrais quand même signaler que, et je l'ai dit tout à l'heure en introduction, donc ces quelques derniers jours, on vient de participer à la protection de l'agglomération de Troyes contre les inondations, puisqu'on a prélevé un débit de 80 m³/s dans le lac-réservoir Seine, donc sans ce prélèvement, il y aurait une inondation sur l'agglomération troyenne. Donc, si vous voulez, les lacs-réservoirs ont, effectivement, l'avantage de pouvoir stocker ces volumes, par contre, ils ne peuvent pas intervenir en dehors des axes sur lesquels ils sont situés, il peut effectivement y avoir des inondations sur un certain nombre d'affluents, donc on ne va pas équiper tout le bassin et tous les cours d'eau de protections, donc on aurait à ce moment-là des contre-effets environnementaux majeurs. Après, sur la question de la sécurité des digues, vous avez cité l'exemple d'Arles, je crois qu'on est sur des phénomènes complètement différents, si je peux me permettre. Donc là, on a eu une crue en 2003 sur Arles de fréquence millénaire, on est sur un linéaire de digue avec des protections fluviales contre des zones habitées à l'aval, et donc ce qui est apparu, et vous avez un très gros programme de travaux qui est engagé à l'heure actuelle avec un maître d'ouvrage sérieux, bien connu maintenant qui est le SYMADREM, qui était constitué à cette occasion, renforcé à cette occasion. Donc, on avait à l'époque un défaut, on a eu un défaut d'entretien, puisqu'il y a eu des problèmes d'exploitants différents, on est sur des scénarios ici tout à fait

différents, puisqu'on a des digues, Amélie l'a très bien rappelé, de beaucoup plus petite hauteur, donc, on a une hauteur moyenne très faible, on peut monter à quatre mètres, donc, allez voir les digues de Camargue, mais vous verrez, cela n'a rien à voir et on a aussi un exploitant qui est rodé à l'entretien des ouvrages, qui est un exploitant réputé au niveau national, qui est l'EPTB Seine Grands Lacs qui fait partie d'ailleurs aujourd'hui des deux principaux maîtres d'ouvrage en France pour l'entretien et la gestion des digues avec le SYMADREM que je citais. Et cerise sur le gâteau, c'est ce qu'a présenté Amélie, donc, il est vrai, vous avez raison, dans notre pays, dans beaucoup de pays européens même mondiaux, on constate qu'il y a des problèmes de sécurité sur les petits ouvrages, puisqu'en fait, on s'est beaucoup concentré, notamment, après la catastrophe Malpasset sur la protection renforcée de nos grands ouvrages, des grands barrages, mais il y a eu un certain laxisme par rapport à l'entretien des petits ouvrages. Je peux vous dire que cette période en tout cas en France est loin derrière nous, et ce qui a été cité, montre qu'il y a maintenant un contrôle extrêmement strict des services de l'Etat par rapport à ces dispositions. Et pour refaire un petit clin d'œil, il y a des élus aubois qui connaissent bien ce sujet : Par exemple, sur le fonctionnement du lac-réservoir Seine que j'ai évoqué tout à l'heure, on a à l'heure actuelle des problèmes d'entretien justement sur le canal d'alimentation, mais qui ne conduisent pas à des problèmes de sécurité, quand on reste inférieur à un certain débit, je peux vous dire qu'on a un contrôle pratiquement 24 heures sur 24, et c'est normal, des services de l'Etat, et on a aussi un système d'astreinte et de veille des services de l'institution 24 heures sur 24. Donc, on est clairement sur ce dispositif face à l'engagement du maître d'ouvrage, enfin, à verbatim pour paraphraser un petit peu le langage qu'on peut utiliser ici. Donc, le maître d'ouvrage, si cet ouvrage se réalisait, s'engage bien entendu, à appliquer la réglementation nationale en la matière et s'engage à prendre toutes dispositions, et technique et financière, pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces digues.

Daniel COLLARD

J'ai vu un monsieur se lever là-bas au fond, est-ce que vous vouliez intervenir sur cette question-là ? Oui.

Guy DOLLAT

Oui. Je n'ai plus grand-chose, enfin, Guy Dollat, puisque j'ai été cité tout à l'heure, Guy Dollat, le Maire de Périgny, Président du syndicat d'aménagement de la vallée de la Seine. Alors, je voudrais faire quand même quelques petites rectifications, parce que mon cher Jean-François, ce n'est pas 150 millimètres qu'il a tombé, c'est 200 millimètres, il a tombé 100... il a tombé 160 millimètres, tu me permets quand même...

Daniel COLLARD

Attendez, attendez, s'il vous plaît, la parole est à Monsieur.

Guy DOLLAT

... il a tombé 160 millimètres du 1^{er} décembre au 1^{er} janvier et il est tombé 40 millimètres depuis le 1^{er} janvier jusqu'à aujourd'hui. Je voudrais remercier aussi l'institution des barrages, parce que nous, dans nos syndicats, enfin, principalement le nôtre, nous recevons la gestion des lacs tous les jours par fax. Et il est vrai que la totalité des deux lacs-réservoirs Aube et Seine ont pris jusqu'à 100 m³/s. S'il n'y avait pas eu ces 100 m³/s, actuellement, nous sommes à peu près, je crois 210, 220 mètres cubes dans la région de Pont, ajoutez 100 mètres cubes et là, tu verrais Jean-François la crue qu'on aurait, cela serait une crue comme l'année dernière, on est monté, je crois, jusqu'à 290, 300 mètres cubes. Donc, les lacs, là, nous ont apporté quand même quelque chose de positif, mais ce que je voudrais ajouter, il existait d'ailleurs une Commission au niveau du Département de l'Aube avec les syndicats, la DDT, l'Institution des barrages, je crois, la Préfecture, pour essayer de voir ensemble les problèmes qu'il pouvait y avoir lors d'inondations, et cette Commission, il y a bien 2, 3 ans ou même plus, qu'elle ne s'est pas réunie, je pense que ce serait une bonne chose qu'elle puisse à nouveau se réunir. Et donc, ce qu'il faut reconnaître quand même, c'est qu'il y a peut-être quelques petits problèmes lors des lâchures des lacs, parce qu'on comprend tout à fait que là, actuellement, vous êtes à un niveau théorique de remplissage dans les deux lacs bien au-delà de ce qu'il devrait être, mais ce qu'il faudrait surtout, c'est lorsque vous allez essayer, je suppose, revenir à la courbe théorique de remplissage, ne pas relâcher trop vite ou essayer de limiter, au moment de la décrue, de limiter la décrue, qu'elles ne soit pas trop longue dans le temps. Voilà !

Daniel COLLARD

Merci Monsieur pour cette information complémentaire extrêmement importante. Vous avez fait en même temps un appel du pied aux autorités préfectorales pour réunir, pour organiser des réunions, mais je ne sais pas si quelqu'un, si un représentant de l'Etat est là dans la salle ou si Monsieur le Directeur va répondre directement.

Régis THEPOT

Justement j'allais interroger pour savoir s'il y a un représentant de l'Etat dans la salle, parce qu'éventuellement, on pourrait apporter deux éléments, enfin je dis sous votre contrôle, peut-être vous me corrigez si je dis des bêtises. Enfin, sur les Commissions des risques, il y a effectivement une évolution dans la réglementation qui fait que maintenant, vous avez une commission départementale des risques qui se constitue département par département, on a été sollicités, par exemple, pour assister à deux réunions, par des Préfets dans différents départements du bassin. Et puis, je voulais aussi souligner par rapport à votre question et sur le fond, je dirais que vous avez raison, il y a sans doute des ajustements qu'on peut apporter à la gestion de nos ouvrages, puisque les règlements d'eau que citait tout à l'heure Amélie Astruc, sont des règlements qui datent de la construction des ouvrages ou voire même un petit peu avant, plutôt des règlements qui ont été préparés par arrêtés préfectoraux. On est tout à fait ouverts, en fait, à un ajustement de la gestion de ces ouvrages sous le contrôle bien sûr des services de l'Etat, donc il reste l'autorité en la matière.

Et on a proposé aussi, notamment, il y a une réunion récemment qui avait été organisée à Châlons, si je ne dis pas de bêtise, on a proposé de réactiver ce qu'on appelle une CLIC, donc cela, je pense que cela va parler aux membres de la Commission du débat public, une Commission locale d'information de concertation, vous avez d'ailleurs sans doute l'équivalent pour les riverains de la Centrale donc, et

on a proposé de mettre en place des CLIC régulièrement sur nos quatre lacs-réservoirs, mais cela c'est aussi une proposition qu'on a faite aux services de l'Etat, puisque c'est une décision de l'Etat, c'est Monsieur le Préfet ou Monsieur le Sous-préfet qui prend la décision de présider ces réunions, de les convoquer, ce qu'on a proposé, c'est à nous d'assurer le secrétariat technique pour éviter de surcharger les services de l'Etat par rapport à la constitution des dossiers, mais c'est le Préfet, le Sous-préfet qui aurait la main sur l'ordre du jour et nous il nous semble que pour une bonne gestion bien comprise des lacs-réservoirs, il est sans doute important d'avoir régulièrement ces lieux où on peut refaire le bilan, et voir si, éventuellement, il y a des ajustements à proposer. Et après, il y a d'autres compléments techniques qu'on pourrait apporter aussi, mais on est peut-être loin des espaces agricoles, parce que notamment la gestion en aucun cas ne doit apporter de surinondation en aval, enfin, un petit peu ce que vous avez dit tout à l'heure.

Daniel COLLARD

Si le représentant des services de l'Etat veut ajouter un tout petit mot. On est sur des questions de gouvernance, ce n'est pas l'objet typiquement de la réunion, mais on en dit un petit mot et on clôt.

Renaud LAHEURTE

Renaud Laheurte, Directeur départemental des territoires. On va étudier la proposition de CLIC, qui, paraît effectivement intéressante, puis, on reparlera avec Monsieur Dollat du comité technique là, parce que moi je suis en fonction depuis le début de l'année, donc on va regarder si c'est... enfin, l'utilité de ce comité, comment est-il composé, pour éventuellement, effectivement, le retenir au moins une fois par an.

Daniel COLLARD

Mais voyez comme quoi ces réunions font avancer les choses. Est-ce que monsieur là-bas qui est venu poser la question, qui avait... est-ce que vous êtes satisfait ? Vous aurez quelque chose à dire en plus. On lui rend le micro, mais ce n'est pas pour répondre à monsieur.

Jean-François LOREAU

Je voudrais vous dire une chose moi. Tous les lundis, je vais au pied du lac de Dienville, je chasse aux Pavillons Russes, ceux qui connaissent dans la forêt là, et je peux vous dire que dans le lac de Dienville, il est vide depuis un bout de temps et vous n'avez pas dû mettre beaucoup d'eau quand même dans le lac de l'Aube. Et en plus, je vais à la chasse à Montigny-sur-Aube, vous connaissez, au-dessus de Montigny-sur-Aube, il y a de l'eau là-bas et c'est inondé, c'est plein d'eau partout. Et il y a un mois, il n'y avait pas d'eau dans l'Aube, il n'y avait pas d'eau dans la Seine. Alors, quand vous nous dites que vous arrivez à maîtriser au niveau des crues le rôle des lacs, j'ai un doute sur la fonction vraiment des lacs actuellement. Premièrement, vous ne prenez pas l'eau quand elle est sale, donc vous allez nous faire baisser dans quinze jours, on va perdre 50, 60 centimètres d'eau dans la Seine d'un seul coup parce que là, vous allez prendre de l'eau parce qu'elle est propre, mais à partir du moment quand l'eau, elle est sale, vous n'en prenez pas. Je sais bien qu'il y en a qui ne sont pas

d'accord, je vois quelqu'un qui secoue la tête devant. Mais, c'est vrai qu'en ce moment, il n'y a pas de danger, vous savez l'eau elle peut rester haute comme cela encore pendant un mois. L'agriculture, ce sera maintenant, ce qui est emblavé, c'est perdu, ils vont emblaver dans un mois maintenant. Mais, le rôle des lacs, j'ai quand même un petit doute sur l'efficacité au niveau des crues et des moyennes crues. Parce que là, vous allez voir dans un mois, il n'y aura plus d'eau dans la Seine, on prend le pari. Voilà !

Daniel COLLARD

Bien. Tout est noté, tout est noté donc, un petit complément de réponses. Non ? C'est bon ? Autre question.

Régis THEPOT

Ce que je propose, c'est éventuellement que Monsieur nous fasse une question écrite et on répondra point par point sur ces différents éléments.

Daniel COLLARD

Autre question ? Monsieur.

Philippe SIMONNOT

Bonsoir ! Moi, je suis un petit propriétaire forestier entre... j'habite à Crancey et j'ai des terres à Pont-sur-Seine et à Crancey. Le seul souci que je vois avec la Seine, c'est que la Seine s'envase, la Seine, c'est du sable, il n'y a plus d'écoulement. On a vu cet été, on l'a traversé en bottes, ce que je n'ai jamais vu, j'ai 48 ans. Ce qui se passe aussi, c'est qu'avec les crues, ceux qui sont propriétaires riverains de la Seine, tous les ans, ils perdent du terrain. J'avais une parcelle sur Pont-sur-Seine de trois hectares, je viens de la faire remétrer, il m'en reste plus que deux hectares et demi, donc j'ai perdu un demi-hectare en huit ans. Donc, est-ce que vous avez des explications à cela ? Il n'y a aucuns travaux qui sont faits sur la Seine, il y a encore des arbres qui sont en plein milieu, qui sont envasés et complètement c'est saturé. Donc, j'aimerais bien en avoir des explications. Merci.

Daniel COLLARD

Merci pour cette question. Qui répond sur l'envasement de la Seine ? Est-ce que VNF se sent concernée ou est-ce que ce sont les Grands Lacs ?

Amélie ASTRUC

Oui, je veux dire juste une chose, et puis, après, ce sera à VNF, je pense. Je dirais que finalement, heureusement, qu'il y avait quand même l'impact des lacs Seine et Aube, parce que vous parlez d'envasement en période estivale quand les débits sont bas, voilà... le sable, voilà ! Donc, je pense

quand même que l'impact... Mais après on n'est pas dans le débat public sur nos deux projets donc je pense que ce n'est pas forcément le lieu pour en parler. L'impact des lacs sur le soutien d'étiage, déjà, enfin, s'il n'y avait pas de soutien d'étiage, le phénomène serait encore pire. Après, sur la gestion des cours d'eau, l'entretien des cours d'eau, ce n'est pas de notre ressort donc...

Daniel COLLARD

Un petit mot ?

Patrice CHAMAILLARD

Oui, un petit mot. Je ne connais pas en détail le positionnement sur la Seine, il est possible que ce soit, soit sur la Seine, gérée par VNF ou...c'est qu'on a aussi le canal à l'amont de Nogent. Si c'est la Seine, je dirais gérée par VNF, après on tombe dans les règles de délimitation de domaine public fluvial. Normalement, il y a les aléas naturels qui font que la Seine peut changer de... son lit peut changer de cours, enfin, changer de cours pas sur des kilomètres, mais sur quelques mètres, et là, la propriété peut changer. Mais on peut vous faire une réponse plus précise, si vous voulez, en fonction de l'endroit où vous êtes. J'ai été cité sur Pont-sur-Seine normalement, enfin, on nous laisse un petit peu de temps, puis, on fera une proposition à la Commission du débat, enfin au Président de la Commission.

Daniel COLLARD

Il est possible aussi de reformuler la question très précisément par écrit, pour avoir une réponse également aussi précise. Mais Monsieur qui avait posé la première question, vous vouliez reprendre la parole à nouveau.

Philippe SIMONNOT

Oui. Page 52 de votre formulaire. L'écrêtage de la crue est fait par une pompe, alors qu'il pourrait y avoir un simple tuyau, diamètre 800 ou 1 000, qui déverse tout l'écrêtage, l'autre côté, sans consommation d'électricité. Et là, on écrête un bon bout de la Seine, c'est comme avec l'EDF.

Daniel COLLARD

Question technique. Réponse ?

Amélie ASTRUC

Alors, en fait, suite aux aménagements qui ont été réalisés sur la Seine au cours des... non ? peut-être présenter pourquoi pas l'animation « lit mineur, lit majeur », bref, suite aux aménagements qui ont été réalisés sur le bassin de la Seine, donc la construction des lacs-réservoirs Seine et Aube, la réalisation du grand gabarit à l'aval de Bray-sur-Seine, donc tout cela, cela a eu des impacts positifs sur le drainage des terrains pour l'agriculture à l'aval de Bray-sur-Seine, mais cela a eu également des impacts négatifs, puisque le lit majeur de La Bassée n'est plus inondable naturellement, il n'est plus

inondable gravitairement, c'est-à-dire même pour des crues assez importantes, il n'y a plus de débordement sur ce territoire de La Bassée. Donc, on a d'autres choix que de recourir à du pompage pour venir solliciter à nouveau ce territoire, ce lit majeur de La Bassée. Et la faible pente de la vallée de La Bassée ne permet pas une alimentation gravitaire qui pourrait provenir de l'amont, qui pourrait provenir... Voilà !

Patrick LEGRAND

Prenez le micro...

Daniel COLLARD

Micro, micro, s'il vous plaît !

Philippe SIMONNOT

Je reprends votre graphique, page 52.

Amélie ASTRUC

Oui.

Philippe SIMONNOT

On voit la Seine, on voit la Seine au niveau le plus bas, cela encore le graphique d'en haut, ce n'est pas... c'est bon. Mais, le graphique d'en bas. Vous mettez une pompe qui va... ou alors, ce trait marron, cela serait un tuyau ?

Amélie ASTRUC

Alors, en fait, si vous voulez, il n'y a pas une pompe, il va y avoir sept stations de pompage qui seront réparties le long de l'aménagement...

Philippe SIMONNOT

Oui. Mais je ne parle pas de vider, je parle de remplir.

Amélie ASTRUC

Oui. Le remplissage, ce serait par des pompes oui, c'est cela. Et la vidange ensuite serait gravitaire, oui.

Philippe SIMONNOT

Alors qu'un simple tuyau. L'écrêtage, il se fait naturellement.

Amélie ASTRUC

Non ! En fait, si vous voulez, le terrain naturel, le terrain naturel de La Bassée, le sol de La Bassée, si vous voulez, il est situé au-dessus du niveau de la Seine même en période de crue. Alors, il y a, c'est peut-être mal représenté sur le graphique, c'est peut-être mal représenté sur le graphique, il y a peut-être une erreur, je ne sais pas si.... Ah oui !

Daniel COLLARD

Une autre question au fond, c'est... Monsieur, Président du syndicat.

Guy DOLLAT

Oui. Moi, je reviens donc sur l'entretien de la vallée de la Seine. Tout à l'heure, j'ai entendu parler de propriétaires riverains, il est certain que les propriétaires riverains devraient naturellement entretenir toutes les berges que ce soit de la Seine, lit majeur ou des noues ou des petites rivières. Il faut savoir que les syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières se sont créés vers les années 50-60. En ce qui concerne nous, notre syndicat qui va quand même de Méry-sur-Seine jusqu'à la Seine-et-Marne, cela a été construit, cela a été institué en 1956. Pourquoi ? Pour pallier aux défaillances des propriétaires riverains. Donc, on essaie de faire un maximum pour nettoyer, mais il ne faut quand même pas oublier que cela a toujours existé, ce n'est pas depuis 40 ou 50 ans que les berges et les méandres s'accroissent de plus en plus, cela a toujours existé de tout temps même avant 1900. Donc, maintenant on essaie, avec notre syndicat comme les autres, de pouvoir consolider ces berges, mais les berges, il faut savoir aussi que maintenant on ne peut plus les empierrer. L'Agence de bassin de la Seine-Normandie ne nous laisse pas faire des renforcements de berge empierrés, si ce n'est que les pieds de berge. Alors, on essaie maintenant donc de faire des renforcements de berge végétalisée, et là, on arrive à obtenir un petit peu un résultat. Mais ce que je voudrais dire aussi aux exploitants de bois principalement les peupliers, de grâce, ne plantez pas à deux mètres d'une rivière. Le jour où il y a une tempête et on a vu cela en 1999, il y a eu une catastrophe, on ne peut pas dire autrement. Nous, on a pu essayer de faire ce qu'on a pu faire, enlever les arbres dans la rivière, on s'est même substitué, non seulement aux propriétaires riverains, mais aussi à VNF sur la Seine. Pour enlever ces peupliers, on avait estimé quand même à l'époque, je crois que c'était autour de 12 millions de francs, l'enlèvement de tous ces arbres, des peupliers. Alors, de grâce, que les propriétaires riverains essaient de ne pas planter à deux ou trois mètres des rivières, parce que cela devient une catastrophe.

Daniel COLLARD

Bien. Ces questions sont extrêmement intéressantes, mais je pense qu'il va falloir qu'on revienne sur le dossier même, sur les projets. Et y a-t-il quelques questions complémentaires sur ces projets même ? J'ai vu une main se lever là-bas, à ma droite. Un micro.

Jackie CHIRET

Monsieur Chiret de Nogent. Je suis agriculteur dans la vallée, enfin, complètement dans la vallée. Je voudrais savoir si les bacs de rétention que vous allez faire sur Montereau auraient un impact positif sur nos inondations sur Nogent.

Daniel COLLARD

Alors, cela c'est une vraie question concernant les projets.

Amélie ASTRUC

Oui, oui. C'est une question tout à fait légitime, donc on en a parlé assez brièvement dans la présentation tout à l'heure quand on parlait de l'impact du projet sur les aspects hydrauliques en amont de notre territoire. Et la conclusion est que, notre projet n'aurait d'impact ni positif ni négatif sur les crues et les débits en amont du territoire du projet, notamment à Nogent-sur-Seine. Alors, je sais que c'est une préoccupation de la part des agriculteurs en amont qui remonte à plusieurs années, on avait notamment fait réaliser une étude en 2003 à la demande des agriculteurs de l'amont sur l'impact des ouvrages, sur les crues de l'amont, et puis, une éventuelle adaptation de la gestion des lacs-réservoirs Seine et Aube. Mais, comme je vous l'ai montré en fait dans le petit diagramme que vous avez pu voir, on est à moins de cinq centimètres concernant la phase de pompage à Bray-sur-Seine, donc en amont, l'impact réduit encore plus, et puis, on n'a pas d'impact sur la vidange. Après, ce qu'il faut savoir, c'est que notre projet, il est fait pour retenir les crues qui ont une période de retour de l'ordre de cinq à six ans minimum ou dix ans ou un peu plus, cela dépend des crues. Donc, c'est vraiment... sa vocation est de protéger l'aval contre les inondations et pas d'améliorer le ressuyage des terrains ou les inondations en amont, mais il n'y a pas de conditions aggravantes non plus.

Daniel COLLARD

Donc, c'est la neutralité, la neutralité des ouvrages. Est-ce que la réponse vous satisfait. Micro, s'il vous plaît, un micro.

Jackie CHIRET

Depuis le temps qu'on est inondé là, sur notre vallée de Nogent, et enfin, tout le secteur, on s'est toujours aperçu que c'était... quand l'Yonne se mettait en inondation, on nous stoppait l'eau à la Grande Bosse, nous, on est inondé pour laisser passer l'Yonne. Est-ce que vous ne pouvez pas plutôt obliger l'Yonne à faire des barrages plutôt que de faire vos bassins que vous allez en prendre des terrains, comment, agricoles dans des zones qui n'inondent pas. Mais je sais que le Département de l'Yonne n'est pas trop pour les barrages donc...

Amélie ASTRUC

En fait, on ne gère pas suivant la... Actuellement, avec nos lacs-réservoirs existants, on ne gère pas suivant la propagation du nombre de crues de l'Yonne par rapport au nombre de crues de la Seine, on ne gère pas de cette manière-là, en fait. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, nos règlements d'eau, nos consignes d'exploitation, gèrent le débit maximum en rivière de manière locale, c'est-à-dire, au droit même ou en aval immédiat de nos ouvrages. Donc cette gestion, on n'applique pas cette gestion du tout avec nos lacs existants. Alors, est-ce que vous parlez des barrages de navigation ou je ne sais pas ?

Daniel COLLARD

Micro, micro.

Jackie CHIRET

A chaque fois qu'on nous retient l'eau dans notre secteur, on sait que l'Yonne est déjà en crue et on stoppe l'eau ici pour laisser passer pour que cela n'inonde pas Paris encore plus.

Daniel COLLARD

VNF.

Benjamin AIRAUD

Je pense qu'il faut qu'on précise quelque chose, c'est que tout d'abord, VNF n'est pas gestionnaire de crue. VNF doit en période de crue être complètement neutre vis-à-vis de l'écoulement de l'eau. Et en conséquence, on n'a pas... VNF ne vient pas bloquer à la Grande Bosse l'arrivée des crues. VNF gère ses ouvrages en fonction du niveau d'eau. Nous ce qu'on a... Pourquoi on a des ouvrages ? C'est pour permettre la navigation. Donc, on gère nos ouvrages en fonction du mouillage garanti sur ces secteurs-là, et en fonction du débit, nos barrages vont être plus ou moins levés. A partir d'un certain débit, nos ouvrages vont être complètement abaissés ; à partir de là, on n'a plus aucun impact sur l'évacuation de la crue. Donc, VNF ne retient pas les crues, VNF maintient juste un niveau conforme à celui qui est habituellement, et au-delà d'un certain débit, VNF n'a pu aucun impact sur l'écoulement de l'eau.

Jackie CHIRET

Et est-ce que vous gérez cela avec... comment les lacs ? Est-ce que vous, vous êtes, enfin, vous travaillez toujours en parallèle ?

Patrice CHAMAILLARD

Je veux juste apporter un tout petit schéma, si vous voulez, une rivière naturelle a une certaine pente comme cela, moi j'exagère. Pour faire passer des bateaux, il faut avoir... avec une certaine hauteur

d'eau qui est relativement faible ou qui est naturelle. Pour faire passer les bateaux, il faut plus d'eau donc en fait, on fait des marches d'escalier avec un barrage et on met l'écluse à côté. Et en fait, en période de crue, c'est ce qu'on fait en aval du barrage, donc l'eau retrouve sa pente naturelle. Vous voyez, en retour, l'escalier disparaît donc en fait, nous, on s'efface complètement. Donc, c'est indépendant de la gestion, si vous voulez, de la gestion des Grands Lacs de Seine, enfin.

Jackie CHIRET

Oui, mais comment on va, après, avec les lacs, de pouvoir gérer cela, parce que quand vous vous baissez vos barrages pour faire couler l'eau, automatiquement, cela fait un afflux d'eau à Montereau et comment..., les Grands lacs sont obligés de relever les barrages pour ici... et c'est nous qui inondons pour faire laisser passer l'eau. C'est pour cela que je vous dis : « il doit y avoir quelque chose quand même à faire ».

Patrice CHAMAILLARD

On peut préciser, revoir avec Seine Grands Lacs, mais enfin juste, normalement, on est transparents... Enfin, on laisse passer l'eau normalement, enfin, il n'y a pas de... Au contraire, si on ne baissait pas le barrage, il y aurait une surélévation à l'amont du barrage, au-dessus du barrage, et là, ce serait catastrophique pour les terrains qui sont du côté de l'amont du barrage, par contre. De navigation, je parle.

Jackie CHIRET

Oui. Mais vous savez, là, ce que vous faites, c'est très bien, enfin, sur la voie navigable, mais quand vous venez ici, quand vous faites cela, nous, c'est assez « space », je vous le dis. Venez voir ici quand vous faites ce type de manœuvre sur l'Yonne, sur les voies navigables. Je vous remercie.

Daniel COLLARD

On peut plaider, on a vu, VNF plaide non coupable, je suggère que suite à cette question, vous puissiez vous rapprocher pour voir s'il y a des améliorations à faire. Cela vous convient ?

Jackie CHIRET

Oui, oui.

Daniel COLLARD

Autre question ? Monsieur devant.

Baptiste MEUNIER

Oui, bonsoir ! Baptiste Meunier, donc Responsable du pôle Espace et Aménagement donc à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne. Donc, juste une observation dans un premier temps sur le projet de VNF, nous sommes bien sûr sur la même longueur d'ondes que nos collègues de l'Aube, ce qui est bon pour l'agriculture, de l'Aube, est bon pour l'agriculture Seine-et-Marnaise. En agriculture, il n'y a pas de frontière quand on parle de circuit d'approvisionnement, de filière, et cetera. J'aurais par contre des questions pour Seine Grands Lacs qui a un impact foncier non négligeable quand même en Seine-et-Marne avec quand même plus de 210 hectares concernés. Alors mes questions portent sur les modalités, en fait, d'entretien que vous aurez prévues ou imaginées pour gérer ces inondations dans une occurrence cinq, six ans. Est-ce qu'il y a des mesures d'accompagnement pour aider les agriculteurs, les exploitants ou les propriétaires à enlever des embâcles, des débris ? Et ma deuxième question sera sur les réseaux d'alerte. Comment allez-vous associer la profession agricole pour gérer les inondations et mettre en place un réseau d'alerte efficace ?

Daniel COLLARD

Les Chambres d'agriculture parlent d'une même voix, c'est rassurant pour la salle. Réponse.

Amélie ASTRUC

Alors, c'est vrai que notre projet, s'il se réalise, aura un impact non négligeable sur les exploitations agricoles. Donc, sur les modalités d'entretien, sur les mesures d'accompagnement, sur ces deux points spécifiques, la première chose que je pourrais citer, ce sont les exemples existants sur les autres bassins de rivière de la France, notamment sur l'Oise et sur la Meuse, où des projets similaires, comme l'expliquait Régis Thépot, ont été réalisés, et il y avait également un impact pour ces projets sur les terres agricoles, puisqu'il y a de nombreuses terres agricoles situées sur ces zones de ralentissement dynamique qui seraient, qui sont, et qui ont été d'ailleurs déjà sollicitées dans le cadre de la rivière Oise au cours de l'année dernière et donc les terres ont été impactées. Donc, il y a... voilà le programme de création des zones de ralentissement dynamique sur l'Oise et l'Aisne. Ce qui faut savoir, c'est qu'il y a eu une très large concertation qui a été réalisée avec le monde agricole pour ces ouvrages par les établissements publics territoriaux de bassin responsable de ces rivières. Donc, il y a des protocoles d'indemnisation, d'aide et des mesures d'accompagnement qui ont été mises en place de manière non seulement à indemniser les agriculteurs à la suite des dommages constatés, donc suite aux sollicitations des ouvrages, mais également à les accompagner pour... par exemple, si notre projet génère des ruptures d'unité d'exploitation, donc regarder ensemble les modalités d'accès aux terres agricoles à la suite d'une inondation, effectivement les aider à retirer des embâcles et débris qui pourraient venir perturber l'exploitation des terres agricoles. Et puis, ce que l'on prévoit de réaliser, si le projet se poursuit, ce sont des études communes avec les représentants de la Chambre d'agriculture sur également l'impact de notre projet sur la pédologie, c'est-à-dire l'étude des sols, voire l'impact de notre projet sur l'évolution des sols, et puis, voire le type de culture associé s'il faut modifier les cultures. Voilà ! Je vous cite tout un panel de choses qui pourraient être mises en commun et qui pourraient être concertées avec les représentants du monde agricole, et puis, les exemples existants qui marchent bien puisqu'il y a eu une concertation efficace pour ces ouvrages de l'Oise et de la Meuse. Et puis, suite à la crue de décembre 2010, donc d'il y a un an sur l'Oise, un de ces ouvrages qui s'appelle « la zone de ralentissement dynamique de

Croisy » a été sollicité, des terres agricoles ont été inondées, et donc, des dommages ont été avérés et constatés, et les agriculteurs ont été indemnisés suite à ces pertes de récolte identifiées. Alors, je ne sais pas si...

Daniel COLLARD

Oui, allez-y...

Régis THEPOT

Oui, peut-être un petit mot, effectivement, si vous permettez donc de confirmer qu'en fait, l'intérêt de tout ce dispositif, c'est d'intervenir en amont. Donc, tout ce système, tous ces mécanismes d'association, d'indemnisation du monde agricole doivent être définis en préalable. Donc, cela serait dans l'hypothèse où on poursuivrait le projet après le débat public, et cela serait dans toute la phase de préparation du dossier de l'enquête publique, on peut dire dans l'année ou les deux ans qui viennent. Et ce qu'on a déjà proposé d'ailleurs dans un autre débat, c'est même éventuellement d'avoir une délégation d'exploitants agricoles accompagnée par la chambre d'agriculture qui pourrait se rendre sur ces sites que citait Amélie pour voir effectivement comment tout cela s'est passé, donc, en confirmant que bien entendu les chambres agricoles étaient au cœur du dispositif correspondant. Alors, après il y avait une deuxième question dans votre question, c'était la façon d'associer le monde agricole. Donc, à la gestion des ouvrages, je crois que c'était un peu dit tout à l'heure par le Président du syndicat. Donc, il est évident que si les ouvrages se réalisent, à partir du moment où ils devront fonctionner, il y aura un certain nombre de ce qu'on appelle des parties prenantes, enfin, de riverains ou d'acteurs, qui seront des acteurs privilégiés de l'information sur le fonctionnement des ouvrages dont le monde agricole. Donc, à ce moment-là dans toute la phase de concertation, on définira les moyens modernes d'information préalable des exploitants qui leur permettront de prendre des mesures, justement, de sauvegarde de leurs matériels, enfin cela concerne d'ailleurs d'autres activités économiques. Il y a peut-être des carriers dans la salle, enfin, notamment les carriers sont directement concernés par ce dispositif parce que c'est un des points qu'a signalé Amélie, c'est qu'en fait on s'aperçoit que de plus en plus, il y a des terres qui sont finalement exploitées par des carriers sur le futur site du projet de la Bassée. Donc, voilà ! En résumé, donc, si on doit poursuivre, on poursuivra beaucoup plus loin de manière beaucoup plus précise avec les exploitants agricoles ; on a des références, des sites existants ont déjà été mis en service, ailleurs, Amélie a insisté. Notamment, il y a un site, puisque ce sont des projets assez récents, je l'ai dit tout à l'heure, les ouvrages au ralentissement dynamique sont des conceptions un peu modernes de la gestion de l'eau, cela a été initié notamment par le Ministère de l'environnement depuis une dizaine d'années, et les premiers sites qui ont commencé à fonctionner, c'est récent aussi ; et les protocoles d'indemnisation, vous pouvez vérifier avec vos collègues, ont été effectivement mis en œuvre, et d'après les retours qu'on a eus avant de faire ces deux réunions sur l'impact agricole, à Sourdon et ici, ce sont des dispositions qui ont reçu un avis très favorable du monde agricole.

Amélie ASTRUC

Excusez-moi ! Juste un dernier petit point sur le dispositif d'alerte, et puis après, on passera la parole à la personne suivante. Nous souhaitons développer un modèle de prévision des crues à un horizon de 4 jours, pourquoi ? Parce que d'après les études hydrauliques que nous avons menées, il s'avère que le moment optimum de démarrage du pompage survient à peu près 3 jours avant le passage du pic de crue. Donc, prévision des crues à 4 jours, démarrage du pompage à 3 jours, cela nous laisse 24 heures, et ces 24 heures seraient mises à profit pour prévenir la population, prévenir les usagers situés à l'intérieur des espaces endigués ou propriétaires gestionnaires de ces espaces par des dispositifs éventuellement type « corne de brume », comme c'est ce qu'il existe, par exemple, sur le polder d'Erstein, SMS, ou d'autres dispositifs d'alerte qui permettraient à chacun d'être prévenus en temps et en heure, et puis, de pouvoir venir mettre en sécurité son matériel, et d'évacuer la zone.

Daniel COLLARD

Bien, les débats étant enregistrés, il y a un véritable engagement sur ces questions de la part de Grands lacs pour une gestion concertée et un protocole d'indemnisation. Je pense que la réponse vous satisfait ? Oui, un petit complément, un autre.

Patrice CHAMAILLARD

Oui, juste pour dire qu'effectivement on sera à votre disposition pour étudier tout cela, une fois que le débat public aura rendu son verdict, on pourra travailler sur ces points.

Daniel COLLARD

Très bien ! Autre question ? Monsieur.

Intervenant

Oui, bonsoir ! Moi c'était une question concernant le financement : comment est prévu le financement, d'une part, des travaux, et d'autre part, du fonctionnement ?

Daniel COLLARD

Alors, chacun répondra à tour de rôle, qui... ? Prenez le micro, VNF.

Benjamin AIRAUD

On va commencer. On l'a dit dans notre présentation, pour l'instant, les financements ne sont pas arrêtés. Donc, comme on vous l'a dit, on a plusieurs scénarios avec des coûts différents. On a parlé des investissements annuels de VNF sur le bassin de la Seine qui sont de l'ordre de 70 millions d'euros. Ce projet lui est de l'ordre de... varie entre 76 millions d'euros et 305 millions d'euros. Donc, évidemment, si le projet doit se poursuivre, dans un premier temps, il faut déjà savoir quel scénario, quel coût réel aura ce projet. Et puis ensuite, on peut partir sur des conventions de ce qu'on appelle des cofinancements, comme c'est déjà le cas actuellement avec les Régions Ile-de-France,

Champagne-Ardenne, le Département de l'Aube, c'est-à-dire aller trouver des partenaires pour nous aider à financer ce projet à hauteur de 10, 20, 30, 40 %.Egalement des partenaires européens. On peut envisager un cofinancement via l'Europe. Donc, cela c'est pour le financement de l'infrastructure. Ensuite, donc, il y a évidemment le coût d'exploitation de l'ouvrage de la section, on n'est pas sur un... même si on prévoit des nouveaux ouvrages, on est déjà sur une section qui est naviguée avec déjà de l'exploitation qui existe. Donc, par rapport au coût d'exploitation, ce qu'il faut alors regarder, c'est également en fonction des scénarios, c'est quels sont les nouveaux ouvrages qui vont être créés, et dans ce cas-là, le nombre, finalement, cela revient surtout à savoir combien d'écluses fonctionneront dans le futur pour pouvoir dimensionner nos coûts d'exploitation. Donc, ce qu'on peut dire, c'est que dans le cadre du scénario 3, voire 5, on aurait un surcoût d'exploitation de l'ordre de 150 000 euros annuel au maximum. Et donc, cela, cela rentrerait dans le budget de fonctionnement de VNF.

Daniel COLLARD

Pour éclairer Monsieur, est-ce que vous avez une capacité à investir, il y a un peu de cela ?

Patrice CHAMAILLARD

J'ajoute un complément. Effectivement, si par exemple, on prenait le scénario 3, mais on pourra prendre un autre, qui fait 200 millions, cela représente trois années d'investissement par rapport à notre budget annuel d'investissement. Donc, c'est à la portée de notre direction sans problème normalement. J'ajoute juste sur le fonctionnement, c'est qu'en contrepartie, actuellement le canal est ouvert de mémoire une douzaine d'heures en ouverture ; on envisage à l'horizon 2018, donc, si le projet se fait, d'avoir une ouverture qui tournerait vers 24 heures sur 24 à l'instar de ce qui se fait déjà entre le port du Havre, Rouen, Gennevilliers et jusqu'à Paris. Sur la Haute Seine, entre Paris et Montereau, on est ouvert à 14 heures, et donc, en fait, on envisage d'ouvrir l'axe complet jusqu'à Nogent 24 heures sur 24 avec, dans la pratique, on aurait un système de télécommande d'écluses avec un poste de commandes, ce qui permet en fait à nos éclusiers après d'avoir une gestion plus centralisée en fait des ouvrages et d'avoir... ce qui permet de minimiser aussi le coût d'exploitation.

Daniel COLLARD

La réponse est bonne pour VNF ? Vous vouliez poser les mêmes questions aux Grands lacs de Seine.

Régis THEPOT

Merci Monsieur le Président. Donc, je vais peut-être faire une réponse plus rapide. Enfin en vous renvoyant au dossier du maître d'ouvrage, donc, je vois page 72, mais en vous donnant les quelques éléments bien sûr, équivalents. En fait, le débat public, comme l'a dit VNF, est un moment important pour confirmer, l'opportunité du projet, son lancement par le maître d'ouvrage, et son financement futur. Donc, ce qui est envisagé à ce stade, ce sont des modalités de financement comparables au financement des études qui sont conduites quand même maintenant depuis de nombreuses années, et en fait d'avoir des modalités de financement qui seraient confortées dans le cadre d'un plan Grand

fleuve, d'un plan Seine, renouvelé sur la période 2014-2020 avec sans doute d'autres plans Grand fleuve français sur la Loire et sur le Rhône notamment. Donc, ce qui est envisagé à ce stade, c'est 20 % en investissement qui resteraient pris en charge par l'institution, l'EPTB Seine Grands Lacs avec un cofinancement à définir et à répartir entre l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour le volet environnemental du projet qui est un volet quand même important, c'est le deuxième objectif du projet, et des collectivités concernées par l'objectif de protection contre les inondations, donc régions, départements à l'aval de l'ouvrage. Avec un enjeu fort, on l'a dit à plusieurs reprises, il est donc de savoir si à l'issue du débat, le projet de la Bassée sera considéré comme une des priorités du futur plan Seine confirmé et renouvelé sur la période 2014-2020. Donc, sur le financement du fonctionnement lui-même, c'est un point qui était à de nombreuses reprises évoqué dans des réunions du débat public, notamment en signalant le coût relativement élevé. Donc, c'est vrai que cela c'est un point qui était pris en compte par le maître d'ouvrage. Donc, on va regarder de très près puisqu'en fait, avoir un montant de financement de 4,5 millions d'euros par an, un fonctionnement, amortissement, c'est-à-dire renouvellement des ouvrages non pris en compte, c'est un montant important.

Et monsieur tout à l'heure, avec un petit peu d'humour, a signalé que cela pourrait être intéressant pour EDF puisque, effectivement, on voit que dans les coûts de fonctionnement, on a un poste, donc, énergie et consommation/abonnement qui est relativement important. Mais comme on vous l'a expliqué, malheureusement, on est obligé d'avoir un système de pompage, compte tenu de la disposition des lieux. Et vous voyez qu'il y a un poste entretien/maintenance qui est relativement élevé et qui peut être une réponse au questionnement tout à l'heure sur l'entretien des digues.

Donc, on a prévu a priori de mettre pas mal d'argent sur ce dispositif. Donc, comment on envisage le financement ? Donc là, on profite, et c'est ce qui est écrit aussi dans le dossier du maître d'ouvrage, on profite de l'expérience d'un autre maître d'ouvrage, l'EPTB Oise-Aisne qui, pour financer le fonctionnement, et c'est en cours à l'heure actuelle, de ces ouvrages de ralentissement dynamique, a prévu de mettre en place ce qu'on appelle une redevance pour service rendu. Pour faire fonctionner ces ouvrages de ralentissement dynamique, donc, on imagine un dispositif équivalent qui serait alors..., ce sont les hypothèses actuelles, mais tout cela à confirmer, d'ici deux, trois ans, à concerter avec les collectivités directement concernées à l'aval, qui pourrait être appuyé sur les répartitions communales. Donc, c'est l'idée qu'on aurait. Donc, avec bien sûr, des critères techniques à définir qui peuvent être la richesse fiscale, qui peuvent être les linéaires protégés, les surfaces protégées, les dommages évités. Enfin, tout est à discuter, tout est à mettre sur la table avec, bien sûr, une répartition qui sera de toute façon proportionnelle aux enjeux à protéger. Vous vous rappelez des premières, de la première carte, dans les premières cartes, de toute façon. Le poids financier, le montant considérable des dommages se trouve de toute façon bien à l'aval, donc dans la Région parisienne, au sens large.

Daniel COLLARD

Est-ce que vous êtes satisfait ou est-ce que vous voulez ré intervenir ? C'est bon. Vous êtes satisfait. Il y avait quelqu'un derrière, au fond, qui avait demandé le micro.

Christophe GONET

Oui, bonsoir ! Christophe Gonet, agriculteur à Pont. Je voulais faire une petite parenthèse. On parle du monde agricole du..., on a donné des chiffres, on n'est plus que deux paysans, deux agriculteurs à Pont. Et autre chose, notre Maire nous disait que c'était... Pont était bien joli et La Vallée aussi, ce que je trouve vrai. Ceci dit, j'ai pris l'avion et j'ai survolé La Vallée, c'est un gryuère. Ce sont des trous partout. Est-ce qu'on ne pourra pas creuser encore un peu plus, et puis faire une réserve d'eau, là à Pont ? Voilà !

Daniel COLLARD

Qui répond ? Sur la question du gryuère.

Amélie ASTRUC

Alors, c'est une idée assez novatrice, mais... Alors, cependant, ce que je vais vous répondre c'est qu'on n'est pas dans le même ordre de grandeur, de volume que ce que nous, on serait à même de stocker si le projet se réalisait. Alors, je ne connais pas le volume exact qui est contenu dans les gravières qui sont sur le territoire de la Bassée. Cela doit être un volume qui est assez considérable. Mais on n'est quand même pas à la même échelle du volume de stockage, en fait, qui serait induit par le projet d'aménagement de la Bassée. Voilà ce que je peux vous répondre là-dessus. Je ne sais pas si vous avez...

Patrice CHAMAILLARD

Plus, bien sûr, tous les aspects environnementaux. Donc, il faudrait regarder tout cela de très près, mais c'est renforcer un déséquilibre. D'ailleurs, quand vous parlez de vol d'avion, la vue effectivement d'avion d'une rivière mitée par des carrières, et je n'ai rien contre l'activité économique des carriers mais, vu par un environnementaliste et on n'en fait quand même partie dans notre métier, puisqu'on a une mission de gestion de rivières, notamment en tant qu'EPTB, ce n'est quand même pas quelque chose de satisfaisant. Donc, on a une rivière qui doit être justement restaurée autant que faire se peut, en fonction des contraintes des riverains, mais aussi des contraintes économiques. Et c'est justement peut-être une opportunité pour développer la..., ce que j'avais dit au début-là, la mission d'un EPTB. Un Etablissement public territorial de bassin a pour mission, sur son périmètre, vous vous rappelez des premières cartes, le périmètre rouge, de participer à la gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette gestion équilibrée, elle comprend un volet environnemental, elle comprend un volet de restauration environnementale des cours d'eau. Et donc, c'est pour cela qu'on insiste très fortement. Alors après, ici, on est en réunion agricole ; dans quelques jours, on sera en réunion environnementale. On a eu déjà des échanges avec nos amis de l'Agence de l'eau, avec le Comité de bassins. On peut être un peu critiqué, on est un peu critiqué dans l'enquête sur le projet, en disant : « Votre projet, il n'est pas assez environnementaliste, vous devrez avoir plus de casiers à gestion écologique ». Alors, on leur dit, mais off, mais là, ce n'est pas off, c'est verbatim. Alors, on dit : « Venez aux réunions de débat public. Quand vous êtes avec les

riverains, ce n'est pas sûr qu'ils aient tous envie d'avoir dix casiers à gestion écologique ». Donc, et finalement, le trait, la concertation, c'est fait pour cela. Le débat public, c'est fait pour cela. Mais, en tout cas, c'est vrai qu'on est obligé, là avec notre casquette EPTB, donc, et d'ailleurs, un peu un nouveau métier de l'institution mais qui est un métier national parce des EPTB, il y en a une trentaine en France aujourd'hui. Donc, c'est une dimension un peu irréversible de la gestion des rivières dans notre pays. Donc, on est aussi soumis à des textes européens qui renforcent la vision environnementale. On a une obligation également de s'intéresser à la gestion environnementale du cours d'eau. Et creuser ou sur creuser des gravières, ce n'est certainement pas satisfaisant avec cette vision-là.

Amélie ASTRUC

Et puis, dernier élément d'information, justement, ces trous qui ont été provoqués par les extractions de granulats sont remplis d'eau. Ils sont remplis d'eau de nappe, et puis, c'est... Voilà, c'est de l'eau de nappe. Plus la Seine serait en crue, plus la nappe serait alimentée. Et finalement, ces trous d'eau resteraient en eau. Au moment de la crue, il n'y aurait pas d'impact sur l'écrêtement des crues. On ne pourrait pas les vider, ni préventivement ni au moment du passage de la crue. Donc, cela n'est pas envisageable.

Daniel COLLARD

Et tous les sujets peuvent être abordés. A ma gauche, là.

Claude JOCHMANS

Oui, bonjour. Claude Jochmans. Je reviens sur la Seine à grand gabarit. Une chose qui m'étonne aujourd'hui, de l'eau, on n'en manque pas, mais lorsque l'usage sera fait au niveau de... 24 heures sur 24, ce que j'ai entendu tout à l'heure, de l'ensemble de la zone, est-ce que finalement, on va avoir assez d'eau l'été ?

Benjamin AIRAUD

Alors, c'est une très bonne question. C'est vrai que c'est une question qui est revenue assez souvent, mais pas sous cet angle-là, plutôt sous l'angle de... vis-à-vis du réchauffement climatique. Là, on est plutôt sur, est-ce que finalement, en augmentant les horaires d'ouverture de la voie fluviale, est-ce qu'on ne va pas mettre en danger la réserve en eau, et notamment aller au-delà de ce qu'on appelle le débit réservé, le débit minimal qui doit transiter par la rivière ? Alors, on a regardé cela lors de nos études. Cela fait l'objet d'ailleurs d'un volet spécifique de notre étude hydraulique qui est disponible sur le site du débat. Si on se place dans le cas notamment des scénarios 3 et 5, où on aurait un nouveau canal qui serait réalisé. Ce qu'on se rend compte, c'est qu'effectivement, pour alimenter ce canal, pour mettre en eau ce canal, on a besoin de prélever un peu plus d'eau que ce qui est nécessaire actuellement pour le Canal de Beaulieu. Mais comme c'est un canal complètement étanche, son besoin final, en fait, entre ce qu'on prélève sur la Seine en amont, donc au niveau de Nogent à peu près, et ce qu'on rejette en aval au niveau de Villiers, finalement, la consommation

exacte du canal, c'est ce qu'on voit sur ce graphe, par exemple, donc, c'est notamment les petites barres rose clair. Donc cela, c'est la consommation réelle du canal. On voit qu'à gauche, c'est la situation actuelle. Et puis ensuite, vous avez le scénario 3 et le scénario 5. Donc, on voit au final que les besoins du canal seraient finalement moindres que ceux des..., que les besoins actuels du Canal de Beaulieu, et cela aussi bien en situation actuelle qu'avec une mise à 24 heures sur 24, sachant que dans notre référence, on a également mis le canal de Beaulieu en consommation 24 heures sur 24. Donc après, il a fallu également voir, sans faire de comparaison par rapport à la situation de prélèvement et par rapport au débit transitant par la Seine. Donc pour cela, on a pu accéder aux données de Seine Grands Lacs qui nous ont fourni une chronologie des débits dans la Seine sur une centaine d'années, et on a pu vérifier si nos prélèvements d'eau sur cette chronologie, si on arrivait à des situations, ce qu'on va appeler des situations de crise, en fait, où les besoins en eau de notre infrastructure seraient supérieurs à ceux qui doit rester dans la Seine. Et donc, on a remarqué que sur cette période-là, il n'y aurait pas de crise, même avec notre circulation, notre navigation à 24 heures sur 24. On voit, par exemple, les barres jaunes sur ces différents graphiques, c'est ce qui nous reste, finalement, la marge de sécurité qu'on aurait. Donc, même si on se plaçait dans des débits encore inférieurs à ce qui a été relevé sur une centaine d'années, sachant qu'il y a eu des débits quand même très faibles, on aura encore une marge de sécurité. Ce qui permet de penser que notre ouvrage ne met pas en péril les besoins en eau. On l'a précisé d'ailleurs tout à l'heure, quand on parlait des aspects hydrauliques vis-à-vis de l'agriculture, c'était de pérenniser les prélèvements en eau qui existent actuellement sur ce secteur.

Daniel COLLARD

Donc, cette question-là avait été étudiée. Est-ce que cela vous satisfait ? Oui. Quelqu'un prend le relais ? Au fond, d'abord. Monsieur après.

Dominique CLYTI

Oui, bonsoir ! Dominique Clyti, agriculteur en Vallée de Seine. Je voulais savoir, dans le cadre où le canal à grand gabarit serait effectivement fait, si vous rétablissez l'ensemble des voies de communication ? J'imagine que sur l'ancien canal, il y avait des ponts qui étaient faits et qui ont peu de passage. Est-ce que vous rétablissez l'ensemble des voies, ou est-ce que vous allez faire des détours ? J'ai bien compris que dans le cadre de la Bassée, il y aurait des détours qui seraient faits. Est-ce que c'est la même chose dans ce cadre-là ? Et ma deuxième question, elle est toujours en ce qui concerne ce canal, est-ce que il pourrait aider à l'évacuation des crues comme on peut connaître en ce moment ?

Benjamin AIRAUD

Alors, sur la première question, donc on a plusieurs routes, effectivement, qui, finalement, passent actuellement entre les différents casiers. Donc, dans le cadre des études et dans l'estimation actuelle du projet, il est prévu de réaliser des ponts pour permettre la continuité de ces infrastructures. Donc, pour l'instant, il n'est pas envisagé de modifier des itinéraires existant sur ce secteur. Des ponts sont prévus pour toutes les routes existantes. Concernant l'évacuation des crues, alors là-dessus, on est

sur un sujet assez délicat. Comme on l'a spécifié tout à l'heure, notre objectif, c'est réellement d'être sur un ouvrage qui soit neutre, ou qui vise à être neutre hydrauliquement sur le secteur, et donc, le canal n'aura certainement pas vocation à évacuer plus rapidement les crues. Donc, pour ce faire, ce qu'il faut bien savoir, c'est que quand vous êtes en crue sur ce secteur, la plupart de l'eau provient... la rivière est déjà en crue plus en amont, et donc, vous avez finalement tout le lit majeur, donc toute cette vallée de la Bassée qui est déjà en inondation. Donc, en conséquence, pour éviter que cette eau puisse revenir sur ce canal, et donc, transiter beaucoup plus rapidement, le canal est endigué avec des digues qui sont au niveau des plus hautes eaux connues sur ce secteur. Donc, vraiment, en conclusion, le canal n'a pas vocation à évacuer les crues plus rapidement.

Daniel COLLARD

Amélie !

Amélie ASTRUC

Oui, juste un petit complément sur les accessibilités pour notre projet d'aménagement de la Bassée. En fait, on a regardé les chemins qui risqueraient d'être coupés, ou les modifications de cheminement. On a aussi concerté cela avec les acteurs locaux, et notre « projet prévoit 150, environ 150 rampes d'accès aux digues, qui permettent de rétablir les accès pour pouvoir cheminer de part et d'autre de ces espaces endigués. Donc, après, ce qu'il faudra voir plus précisément au cas par cas, c'est : lesquels devront être réalisés pour des cheminements piétonniers ? Lesquels pour des véhicules motorisés ? Donc, cela, ce sont des choses qui pourront être vues plus en avant dans la concertation.

Daniel COLLARD

C'est bon ? Merci. Il y avait une question, là-bas.

Claude JOCHMAUS

Alors, je voudrais savoir aussi, avec la centrale. La centrale, il lui faut un niveau d'eau minimum, et le canal, il lui faut aussi un niveau d'eau minimum pour fonctionner. Donc, le cas où le manque d'eau est connu, qui favorisez-vous ?

Amélie ASTRUC

La centrale !

Daniel COLLARD

C'est une question sélective.

Amélie ASTRUC

En fait, il s'agit d'un débit. La centrale est... Enfin bon, au niveau débit, effectivement, on n'est pas très loin. Mais, effectivement, le soudain débit de 20 m³/s, on a un fonctionnement un peu plus critique de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, puisqu'ils doivent faire appel à l'autorité de sûreté nucléaire pour leur rejet. Donc, c'est un débit qui reste assez critique. Donc, nous, on regarde les débits à la station de Pont-sur-Seine, justement ici, puisque c'est la station hydrométrique de Pont-sur-Seine qui permet de bien réguler les débits, de voir si on est dans les clous vis-à-vis du fonctionnement de la centrale. Donc, concernant le soutien d'étiage de nos ouvrages, on fait par rapport à la station de Pont-sur-Seine pour être à même de fournir au moins un débit qui soit ensuite égal à 22, 23 m³/s à la station de Pont. C'est ce qu'on a fait cette année. Cette année, on a vraiment visé... on a un peu adapté nos règles de gestion pour viser les 22, 23 m³/s à la station de Pont pendant tout l'été. Et cela a bien fonctionné puisqu'on n'est pas descendu en dessous.

Daniel COLLARD

Vous avez la réponse ? Autre question ?

Claude JOCHMAUS

Encore une question, s'il vous plaît, par rapport... Maintenant, on sait qu'il y a de l'eau qui ira jusqu'à Nogent ou qui partira de Nogent, cela laisse supposer qu'on aura une plate-forme bimodale qui sera particulièrement dynamique. A priori, il y a trois actions qui seront... enfin, trois transports qui seront développés, ce sont aujourd'hui les céréales, le conteneur et le... comment dire, le granulats. Dans le cadre de cet aménagement, de cette plate-forme bimodale : le réseau routier, on en parle un peu parce que la route de Bray, elle n'est pas top, la route... comment est-ce que cela va évoluer ?

Daniel COLLARD

Ah ! La question des routes, c'est peut-être une question qui concerne le département. Ce n'est pas trop dans le sujet de ce soir. Mais je ne sais pas si quelqu'un veut répondre, dire un petit mot. Monsieur le Conseiller général, Vice-président du Conseil général ?

Nicolas JUILLET

Oui. Je crois qu'effectivement, le souhait du Conseil général... mais on va en débattre dans une dizaine de jours au Conseil général de l'Aube, donc je ne vais pas aller plus en avant dans le schéma. Mais c'est clair que le canal à grand gabarit jusqu'à Nogent-sur-Seine, c'est effectivement moins de camions sur la route, à destination de la Région Ile-de-France ; c'est moins de camions sur la route à destination de Rouen. Je crois qu'il y a un élément, effectivement, qu'il faut prendre en compte aussi, c'est qu'on parle du granulats dans la vallée, mais il faut aussi parler des roches massives dans le Bas Rouen, en particulier dans Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, qui peuvent alimenter Paris par la voie d'eau, puisque les centrales à béton sur Paris sont plutôt en bordure de la voie d'eau. Et donc, substitution d'un granulats alluvionnaire par un granulats roche calcaire massive, qui permette d'alimenter Paris et les projets du Grand Paris aujourd'hui, puisque cela c'est aussi un élément

important qui est là. Donc, je crois qu'effectivement, le but de la voie d'eau, c'est de réduire les camions sur les routes, très clairement. Alors, on parle de bilan carbone, et j'avais dit l'autre jour à une réunion où on était, c'était qu'il y avait le bilan Carbone du transport par voie fluviale, mais il y avait le bilan général de la filière à faire qui, il me semble, sera plus bénéfique encore que juste le bilan carbone qui était fait, de manière sommaire, ici. Donc voilà, moi, ce que je voulais dire par rapport à ce projet. Mais effectivement, l'ensemble du Conseil général de l'Aube est mobilisé sur ce projet. Et je crois que le Conseil général de Seine-et-Marne devrait aussi se mobiliser sur le projet. Parce que si, pour faire le Grand Paris, on met tout en camion, sur la route de Bray, je pense qu'elle aura du mal à suivre.

Daniel COLLARD

Merci. Monsieur le Vice-président du Conseil général. Donc, on va vous laisser délibérer, dans les quinze jours ou trois semaines qui viennent, sur ces questions de routes, leur bon entretien et leur bon usage. Autre question.

Patrick LEGRAND

Mis à part que de temps en temps, pour un étranger... Tout au moins, au fond, je suis un VRP du débat public... on a vraiment l'impression qu'il y a une frontière entre l'Aube et la Seine-et-Marne. Je crois qu'il faudra faire quelque chose ! Et je le sens bien, d'ailleurs ! Vous, vous le dites, là, de temps en temps. Mais bon ! Alors, cette question, c'est vrai qu'avant d'organiser un débat public, on fait un petit tour pour rencontrer les gens, pour leur dire, en général, comment cela fonctionne le débat public, puisque c'est un peu surprenant, et à quoi cela sert, et puis, pour tester un petit peu notre représentation du problème, c'est-à-dire les problèmes qu'on voit derrière ces questions. Et on s'est très tôt aperçu qu'au fond, c'était bien sûr des projets techniques : d'un côté, des espaces endigués et de l'autre côté, une Seine au grand gabarit. Mais qu'il y avait derrière, évidemment, toute une série de questions, et on le voit apparaître maintenant, et notamment, des questions d'aménagement général, voire même de devenir du secteur de la Bassée, de projet, et cetera. Et comme il m'est interdit de vous dire ce que je pense, je ne vous dirais pas ce que je pense, enfin pour l'instant. Peut-être qu'un jour, après, quand le débat sera terminé, je vous le dirai. Mais d'abord, premièrement, tout de même, je peux vous dire que cela nous fait assez plaisir de voir qu'à travers un projet ou deux projets techniques, on commence à envisager des problèmes beaucoup plus larges, beaucoup plus vastes qui sont de l'ordre de l'aménagement du territoire, et je connais même des débats publics où on a vu apparaître des questions tout à fait intéressantes, comme la cohérence de l'aménagement du territoire sur des gazoducs, Dierrey, par exemple, l'Arc de Dierrey. On a bien entendu tout le monde nous dit : « Attendez, cela suffit, un TGV, une route, une autoroute, un gazoduc, vous ne pourriez pas, messieurs les maîtres d'ouvrage commencer à réfléchir à tout cela ensemble et non pas pour les présenter les uns derrière les autres ? » Alors, dans la structure même du débat public, on a prévu deux réunions un peu particulières. On dirait qu'on a satisfait au modèle frontalier, on a prévu une réunion, mais pas exactement d'ailleurs, ce n'est pas exactement puisque dans les deux cas, cela se situe en Seine-et-Marne. On a fait, on a prévu deux réunions particulières, l'une... Oui, mais, alors, on se déplace ! Sur des questions des projets et des territoires. C'est-à-dire

au fond, la question que vous avez posée, qu'est-ce qu'il y a comme impact, les routes, les projets, d'autres projets ? Que fait-on avec notre territoire, et cetera ? La première aura lieu, je suis désolé, Monsieur le Vice-président, un peu avant votre discussion en Conseil général, puisqu'elle aura lieu, si je me souviens bien à Montereau, le 17 janvier. C'est une réunion générale qui est dédiée aux projets, vous savez, avec des projets comme les... pour des équipements comme cela, cela rend des choses possibles, cela rend d'autres impossibles, et aux projets généraux d'aménagement du territoire. Et puis, la deuxième aura lieu à Provins, le 9 février. Pourquoi on a choisi Montereau et Provins ? Parce qu'au fond, ce sont les deux bornes. Alors, c'est vrai que le triangle qui est un triangle territorial qui est intéressé serait plutôt le triangle Troyes, Montereau, Provins. Nous étions à Troyes, il y a quelques jours, je crois que c'est juste avant Noël, il me semble bien. Et donc, là aussi, ces choses-là ont été évoquées. Et donc, il y a deux réunions spécifiques, qui je l'espère, vont..., enfin nous l'espérons, vont permettre de discuter des effets structurants comme on dit, enfin des effets induits, de ce qu'il va y avoir, et puis, de ce que cela rend possible, et de ce que cela rend impossible. Je vous conseillerai de reposer vos questions à ce moment-là. De toute façon, on est dans un débat public, mais c'est marrant d'ailleurs : dans un débat public, c'est un petit peu comme dans un vote, plus on reprend les questions, la redondance, comme on dit chez les linguistes, c'est quelque chose de fondamental parce que les choses..., on sent que les choses se partagent, la répétition permet le partage. Donc, n'hésitez pas à reposer des questions. D'ailleurs, vous verrez de temps en temps, si vous regardez dans les verbatim que je vous conseille de lire, il y a des choses marrantes de temps en temps, j'en ai faites. Ces messieurs, dames ont modifié leur question, leur réponse, pardon. Ils ont affiné, ils ont changé au fond déjà, vous verrez qu'ils ont déjà changé le projet, n'est-ce pas ? Voilà ! Bon, c'est cela que je veux dire. Mais alors, venez donc, venez donc soit à Montereau, soit à Provins et puis aux réunions finales à Nogent et à Bray pour bien certifier, bien assurer que ces questions un peu générales qui dépassent le projet technique soient prises en compte. Merci.

Daniel COLLARD

Cette parenthèse étant faite, elle est fort utile par ailleurs. Est-ce qu'il y a encore quelques questions ? Là-bas au fond.

Sandrine RENAULT

Bonsoir ! Sandrine Renault...

Daniel COLLARD

Une dame.

Sandrine RENAULT

Je représente la direction de la Chambre d'Agriculture de l'Aube. Moi, j'ai une question aux deux maîtres d'ouvrage. Finalement, on nous présente deux projets qui visent des objectifs complètement différents, qui ont le point en commun de se situer dans le même territoire et, de mon point de vue personnel, qui peuvent être complémentaires, peut-être sur des sujets environnementaux. Et donc,

ma question c'est : « Dans quelle mesure chacune de votre décision, chacune de vos décisions sera finalement influencée peut-être par la décision de l'autre ? Autrement dit, est-ce qu'il est possible qu'un jour on ait un canal à grand gabarit sans des casiers ou vice et versa ? Comment vous voyez les choses ?

Daniel COLLARD

Qui démarre ?

Benjamin AIRAUD

On va démarrer. Ce sera bien deux décisions propres, oui, une décision propre à chacun des maîtres d'ouvrage. La fin de votre question soulevait le problème possible qu'un des projets se fasse sans l'autre. Cela, c'est tout à fait possible. Les deux projets sont indépendants. On a notamment travaillé beaucoup sur la question de la neutralité de notre projet d'un point de vue hydraulique, sur le projet de Seine Grands Lacs pour, justement, vérifier que notre projet était totalement indépendant du leur et n'amenait pas de modification sur leur projet. Donc, effectivement, on est arrivé à la conclusion, on a une étude qui est sur le site du débat public. On arrive à la conclusion que les deux projets sont vraiment indépendants, à ce niveau-là, niveau hydraulique. Ensuite, au niveau des décisions, est-ce que, effectivement, dans les décisions prises à la fin par les deux maîtres d'ouvrage, est-ce que des points... En fait, votre question c'est surtout de savoir si certains points pourraient être partagés. Je pense qu'on peut commencer à voir certains sujets qui ressortent des précédentes réunions. C'est encore... Cela mérite encore réflexion et maturation. Mais dans tous les cas, on a notamment un point de convergence et l'aspect d'aller sur l'expertise hydraulique de faire vérifier nos modèles par des experts indépendants, là-dessus, on s'accorde et ce sera... Je parle sous le contrôle de Seine Grands Lacs, mais cela sera un engagement des deux maîtres d'ouvrage à la fin du débat de se soumettre à une expertise indépendante sur les modèles hydrauliques car on n'a peut-être pas eu de question sur ce sujet ce soir, mais c'est un sujet qui est souvent revenu dans les premières réunions.

Daniel COLLARD

Vous prenez le relais ?

Régis THEPOT

J'avais presque envie de renvoyer la question à la Commission du débat public, mais je ne vais pas le faire. Mais, en fait, dans la mesure où cela a été bien une décision de la Commission nationale du débat public, qu'il y ait deux commissions particulières mais coordonnées, avec un même Président puisque, effectivement, il y avait unité de lieu. Donc, pour répondre précisément à la question, effectivement, les deux décisions des maîtres d'ouvrage sont indépendantes. Nous, on souhaite que les débats soient indépendants, mais il est clair que les projets étant sur le même territoire, les décisions sont de fait coordonnées. Enfin, je crois que, même vous êtes dans la salle, moi, je n'y suis pas. Mais par exemple les deux chefs de projet, on se parle régulièrement, les deux maîtres

d'ouvrage se parlent régulièrement, je crois qu'on s'apprécie. Mutuellement, on est neutres. Au-delà de la neutralité hydraulique, je crois qu'on est neutres, on fait attention. En tout cas, même si certains peuvent avoir le sentiment que... mais on se dit là, il faut qu'on soit neutres, on s'oblige à être neutres, pour la qualité du débat public. Maintenant, il est clair que pour tout un tas de développements, déjà en cours, puisque par exemple, sur nous, sur l'objectif de restauration environnementale, donc qui est affiché comme la priorité du projet au même titre que la vocation inondation, on intervient, on propose d'intervenir, pour l'essentiel, sur la propriété de VNF puisqu'on est sur le domaine qui est exploité par Voies navigables de France, puisqu'il y a un dossier qu'on pourrait citer qui est le réaménagement de la boucle de la Grande Bosse qui a été signalé. Donc, on travaille déjà en partenariat avec VNF et on a lancé l'opération, je crois, d'évaluation piscicole sur le site, et cetera. Enfin, Dominique Amon-Moreau que je citais tout à l'heure travaille avec les équipes environnementales de VNF, et cetera. Donc, ce travail en commun existe. On travaille aussi, on... à l'initiative de la commission et de... Monsieur Verdeaux, enfin, je crois qu'il faut citer l'ingénieur Verdeaux, donc, on travaille en commun, sur l'évaluation socio-économique, sur les projets éventuellement qu'on pourrait avoir. Mais après, je crois qu'il y a quand même une différence fondamentale. Vous avez un maître d'ouvrage établissement public de l'Etat, Voies navigables de France, et vous avez un maître d'ouvrage qui est l'EPTB Seine Grands Lacs, qui est un maître d'ouvrage qui est issu de collectivités territoriales, avec des modes de décision qui sont différents. Mais, il est clair que pour des projets de cette envergure, de toute façon, il y aura une convergence à un moment donné dans la prise de décision. Tout à l'heure, Monsieur posait des questions sur le financement. A partir du moment où l'EPTB Seine Grands Lacs ne pourra pas faire cet ouvrage, s'il n'y a pas un cofinancement de l'Europe et de l'Etat, cela veut bien dire que la décision, elle sera aussi coordonnée avec l'Etat. De fait aussi, il y a aussi un établissement public de l'Etat, donc, on retrouvera des lieux de décision si même juridiquement, les deux maîtrises d'ouvrage sont complètement séparées. On souhaitait, enfin, je crois que le Président Popelin l'a bien dit dès la première réunion, je crois, premier entretien au Président Legrand, il souhaitait vraiment cette indépendance. Mais on est complètement d'accord sur la coordination et je crois qu'on peut l'écrire dans le verbatim, on est très heureux, d'ailleurs que ces débats soient coordonnés, enfin cela se passe bien et, de toute façon, on s'enrichit mutuellement. Juste pour dire aussi, c'est un petit message dans le verbatim puisqu'il va arriver un cahier d'acteurs du comité de bassins qui nous interroge notamment sur une autre solution, une autre idée à travailler. Donc, ce serait par exemple d'essayer de restaurer le site antérieur avant qu'il y ait des travaux de mise à grand gabarit de la Seine, avant d'ailleurs la création de Voies navigables de France. Nous, on est tout à fait ouverts à cette réflexion-là. C'est normal, c'est le débat, mais on va se retourner vers VNF. On va dire à VNF : « mais vous, qu'est-ce que vous en pensez ? Puisque c'est vous qui exploitez aujourd'hui. Donc, est-ce que vous pensez que cela serait techniquement faisable, et cetera ? » Il faudra aussi qu'on travaille en partenariat avec VNF, y compris pour étudier des idées qui vont ressortir du débat et pour pouvoir apporter une réponse satisfaisante à la Commission du débat public.

Daniel COLLARD

Vous voyez la proximité des deux projets imposait effectivement des débats communs. On rebondissait, je rebondis sur cette question. Cela peut être tout à fait dans ce sens-là. Autre question ? Il y en a encore une ?

Claude JOCHMAUS

Ce sera la dernière... pour moi. Je pensais à une chose, tout simplement. Je me demande...

Daniel COLLARD

Il y a aura une mesure sur les questions.

Claude JOCHMAUS

Oui. Aujourd'hui, la préoccupation majeure, c'est effectivement le premier panneau qu'on voit ici, c'est le risque majeur des inondations d'Ile-de-France. Je suis en train de me demander si on ne va pas parier sur le projet de l'aménagement de l'Yonne qui se passera avant notre canal à grand gabarit, qui pourtant aura une importance extraordinaire sur l'aménagement et sur le développement du Département de l'Aube.

Daniel COLLARD

Qui se lance ?

Claude JOCHMAUS

Non mais c'est un pari !

Benjamin AIRAUD

C'est un pari entre... on va avoir du mal.

Patrick LEGRAND

Vous avez au moins une assurance, enfin, deux assurances à ce moment-là. C'est bon, cela interroge tout le monde déjà. Et le deuxième point, comme cela restera au verbatim, le jour où le pari sera tranché, vous pourrez à ce moment-là récupérer les mises, ou payer, oui, c'est exactement cela. Oui, tiens, je n'ai pas pensé à cet usage des verbatim, mais bon.

Daniel COLLARD

Autre question, monsieur au fond.

Pierre Olivier ERIC

Oui, bonsoir ! Pierre Olivier ERIC, j'habite sur Nogentais et je travaille sur Nogentais. Une petite question concernant les casiers que vous souhaitez mettre en place, donc 210 hectares endigués sur une hauteur de 4,70 mètres au niveau de la digue, donc peut-être un peu moins en termes de contenance. Est-ce que vous pourriez-nous donner le volume contenu d'eau dans ces 210 hectares endigués ? Est-ce que vous avez un élément de comparatif par rapport au lac ? Autre question : Le remplissage de ces casiers, est-ce qu'il se ferait d'un seul tenant, j'ai envie de dire, d'après ce que j'ai compris, le projet présente une dizaine de casiers, et est-ce qu'il y a des casiers prioritaires au niveau du remplissage que d'autres ? Auquel cas, est-ce qu'il y a peut-être des exploitations agricoles qui sont plus concernées par le remplissage en cas de crue que d'autres ? De la même façon, une fois qu'on peut supposer que l'ensemble des dix casiers sont pleins, est-ce que, enfin, quel est le temps estimé de relavage à partir du moment où il y a une décrue ? Et enfin, voilà.

Daniel COLLARD

Voilà ! Il y a plusieurs questions.

Amélie ASTRUC

Alors, je vais juste refaire un point sur les chiffres. Donc, 210 hectares, c'était la part des terres agricoles concernées par le projet d'aménagement de la Bassée. Maintenant, la surface de stockage délimitée par ces digues est de 2 300 hectares. L'emprise technique des ouvrages, à savoir l'emprise technique des... les terrains, si vous voulez, la surface de terrain situé sous les digues et sous les locaux techniques et autres est de 250 à 290 hectares, voilà. Et le volume de stockage est de 55 millions de mètres cubes d'eau, il est à comparer avec le volume total de stockage sur nos quatre lacs-réservoirs existants, un peu plus de 800 millions de mètres cubes. Pourquoi est-ce qu'il y a une telle différence ? Déjà parce que, si vous voulez faire une moyenne, de 800 millions de mètres cubes d'eau sur quatre ouvrages, cela fait 200 millions en moyenne par lac si on reste simple. Pourquoi est-ce que l'ouvrage de la Bassée aurait un volume de stockage si faible par rapport aux autres ouvrages ? Parce que son fonctionnement serait très différent. C'est-à-dire que les autres ouvrages comme je l'ai expliqué tout à l'heure ont un fonctionnement purement local de manière à ne pas dépasser un certain débit à l'aval, et puis, prennent tout le reste, ils ont une action plutôt de long terme sur des zones de crue. Par contre, le projet de l'aménagement de la Bassée viendrait centrer les 55 millions de mètres cubes d'eau disponibles dans les espaces endigués, viendrait les centrer sur la pointe de crue pour avoir une action vraiment optimale et laminar, réduire, écrêter cette pointe de crue. Donc, c'est un volume plus faible mais qui est plus adapté, qui est géré de manière optimale pour réduire la pointe de crue. Donc, voilà pourquoi ce volume est plus faible. On a fait des, comme le dit à juste titre Régis Thépot, on est aussi, c'est aussi le premier ouvrage qui serait situé en Ile-de-France, donc au plus près de Paris mais également de la Région parisienne dans son ensemble. Et qui dit « proximité » dit « action plus efficace sur les crues immédiatement en aval ». Voilà pour cette première question. Du coup, j'ai oublié ce que je voulais dire...

Pierre Olivier ERIC

Est-ce que les casiers, ils sont plus inutiles ?

Amélie ASTRUC

Oui pour la première, voilà. Alors, après remplissage d'un seul tenant, oui, on prévoit de remplir l'ensemble des espaces endigués à chaque épisode de crue. La seule différence, enfin, les seuls petits ajustements, si vous voulez, c'est que certains espaces endigués seraient en remplissage indirect. Ils ne seraient pas remplis directement par pompage, mais ils seraient remplis de manière indirecte par alimentation via les espaces endigués d'à-côté. Pourquoi ? Parce que cela concernerait des sols tourbeux, là dans le casier 1 au nord-est vers les Ormes, particulièrement fragiles vis-à-vis de la sédimentation des matières en suspension qui pourraient venir de la Seine ; et puis, cela concerne aussi l'espace endigué numéro 3 avec des sols alluviaux fragiles. Donc, ils seraient remplis de manière indirecte, mais par contre l'ensemble des espaces endigués serait sollicité pour un épisode de crue de manière à pouvoir utiliser cette capacité maximale de stockage de 55 millions de mètres cubes. Donc, cela concernerait l'ensemble des terrains. Alors, ensuite...

Daniel COLLARD

Le grand lac, relargage.

Amélie ASTRUC

Le relargage, exactement. Donc, on a estimé les temps de relargage à 80 % des espaces endigués, les temps de délargage à 95 % ; sachant que les 95 % du coup, cela va concerner vraiment les points bas, les noues, les points bas du territoire. Donc, en moyenne, sur les durées de vidange à 80 %, on est de l'ordre de 5 à 6 jours. Et sur les temps de vidange à 95 %, c'est plus important, c'est une quinzaine de jours, puisque la restitution des eaux stockées, finalement, dépend du niveau de Seine ; et le niveau de Seine, s'il ne baisse pas suffisamment vite, comme nous, on ne veut pas aggraver les inondations locales ou créer des inondations locales, on régule à débit maîtrisé pour ne pas créer d'inondation, surtout à Marolles qui est la zone la plus sensible. Et quelquefois, d'après nos analyses sur les crues historiques, les niveaux de Seine font qu'on met plus de temps à relarguer des eaux. Et la majorité, l'immense majorité des terrains seraient vides au bout de 5 à 6 jours.

Daniel COLLARD

Vous avez la réponse, un petit complément.

Pierre Olivier ERIC

Merci pour votre réponse. Par ailleurs, donc, vous venez de préciser là sur les casiers 1 et 3 qu'il y avait des sols particuliers, d'un point de vue pédologique. A partir du moment où on rentre de l'eau qui est chargée en composés, est-ce qu'on peut supposer qu'à un moment donné, il y a un dépôt qui s'effectue sur ces casiers-là, une espèce d'encrassement à constater et auquel cas, est-ce que... enfin, comment vous prévoyez le nettoyage éventuel des matières qui pourraient être déposées au fond de ces casiers ?

Daniel COLLARD

Une forme d'imperméabilisation. C'est cela ?

Amélie ASTRUC

Oui, enfin, une modification...

Pierre Olivier ERIC

Moi je dis, à partir du moment où vous remplissez un casier avec une eau non claire, on peut supposer qu'il y a un certain dépôt qui s'effectue lors du relargage. Auquel cas dans le temps, il peut y avoir un encrassement de ces casiers. Et bon, vu les situations relativement, on va dire, délicates en accès, comment on peut imaginer un nettoyage de ces sols derrière ?

Amélie ASTRUC

Alors, justement, donc ce que je disais dans la réponse précédente, effectivement, pour ces espaces numéro 1 et numéro 3, sols tourbeux pour l'espace numéro 1, sol alluvial assez fragile pour l'espace numéro 3. Donc, le 1 serait alimenté indirectement par le 2, donc si vous voulez, on viendrait pomper les eaux, cela viendrait remplir le 2. Les eaux seraient décantées naturellement au fur et à mesure du stockage, et puis, après, 24 à 36 heures de stockage, décantation, on pourrait commencer à alimenter les espaces endigués. Donc, le 1 est alimenté par le 2 ; le 3 est alimenté par le 4, voilà le principe. Donc, les eaux qui entreraient dans ces espaces auraient au préalable décanté, donc cela aurait enlevé une partie des matières en suspension présentes dans les eaux. Et après, dans ces espaces, il y a ce qu'on appelle des chenaux préférentiels d'évacuation, ce sont les réseaux de noues, finalement, existants, les points bas, les réseaux de noues. Donc, cette microtopographie, en fait, ce réseau de noues ferait l'objet d'un curage léger après les événements d'inondation puisque, en fait, les matières en suspension pendant la vidange des espaces endigués viendraient s'accumuler progressivement dans les noues, dans les points bas. Et dans ces noues et ces points bas, à l'issue des événements de stockage, on pourrait mettre en place un système de curage assez léger pour ne pas affecter le réseau de noues, qui permettrait de retirer ces matières en suspension.

Daniel COLLARD

L'explication vous convient ? Parfait. J'ai deux questions. Monsieur.

Pierre Olivier ERIC

Je suis désolé, je n'ai pas ma calculatrice, 55 millions de mètres cubes à 230 m³/s, cela fait combien de temps ?

Amélie ASTRUC

Cela fait deux à trois jours de remplissage, à peu près.

Pierre Olivier ERIC

Oui, la réponse me convient.

Daniel COLLARD

Monsieur, c'était l'après dernière.

Claude JOCHMAUS

Vous avez oublié, vous avez oublié quelque chose, ce sont les insectes. Est-ce qu'il n'y aura pas des moustiques, au fait dans ces... ?

Amélie ASTRUC

Les moustiques. C'est pour Dominique. Allez Dominique !

Daniel COLLARD

C'est une question qui pique. La question des moustiques...

Amélie ASTRUC

Bon ! En fait, on a effectivement..., c'est une problématique qui est beaucoup revenue au cours des précédentes réunions. Donc, on avait préparé une réponse spécifique sur ce point. Donc, il y a une cinquantaine d'espèces de moustiques qui étaient recensées en France. Et sur cette cinquantaine d'espèces, il y en a une vingtaine qui serait présente, qui est présente en Seine-et-Marne, donc qui pourrait être potentiellement être présente sur la Bassée. Parmi cette vingtaine d'espèces, il n'y en a que quelques-unes d'entre elles qui seraient susceptibles de commencer à se développer en janvier, février. Donc, on parle des inondations, il faut faire la distinction entre les deux types d'inondations. Tous les cinq à six ans en moyenne, il y aurait des inondations pour la protection contre les crues. Donc, au vu des crues historiques passées, les crues, elles surviennent généralement pendant les mois de décembre, janvier, février, en ce moment, comme vous pouvez le voir actuellement. Pendant cette période de l'année, il n'y a pas de développement larvaire de moustiques, donc il n'y a pas de risque, pour cette partie-là. Après, pour les inondations écologiques, la mise en place d'inondations écologiques générerait donc des mises en eau sur certaines surfaces, entre les mois de..., fin janvier, début février et le mois d'avril. Donc là, on commencerait à tangenter la période de reproduction, enfin la période de développement larvaire, pardon, des moustiques. Mais cette période de développement, en fait, elle se produit, pour la grande majorité des espèces de moustiques, plutôt en avril, en mars et avril. Donc, c'est plutôt une date, plutôt en avril, pardon, c'est plutôt une date à laquelle les inondations écologiques seraient terminées pour la plupart. Après, ce

qu'on peut dire aussi, c'est parler des inondations qui se produisent sur la Bassée amont, c'est-à-dire que la Bassée amont, elle, elle est soumise encore au régime d'inondation classique, bon, bien qu'elle est un peu régulée par les lacs et les réservoirs Seine et Aube. Mais cependant, la Bassée amont fait l'objet d'inondations assez fréquentes où il n'y a pas eu de développement spécifique de moustiques qui a été constaté, il n'y a pas vraiment de fléau, si vous voulez, lié aux populations de moustiques. Je ne sais pas, vous avez peut-être un avis différent sur la question mais voilà notre réponse sur la population de moustiques.

Daniel COLLARD

Et je peux vous dire, la Commission a fait connaissance avec les moustiques. On est allé visiter la Bassée. A un moment donné où c'était extrêmement favorable, et on en a largement profité.

Amélie ASTRUC

C'était au mois de juillet. Je tiens à le préciser.

Daniel COLLARD

D'autres questions, là-bas.

Claude JOCHMAUS

Oui, juste deux mots, pour répondre à Madame au sujet des moustiques. Il faut savoir qu'il y a quand même des espèces larvaires qui... les œufs éclosent au mois de février. Au mois d'avril, il n'y en a plus, c'est sûr, mais ce sont les moustiques adultes qui vous piquent. Mais cela veut dire qu'auparavant, donc, ils sont passés de l'état œuf à larvaire, et ensuite, cela demande à peu près un mois suivant la température et la chaleur que l'on a à cette époque-là. Et les traitements, puisqu'il y a un syndicat de démoustication dans notre région, qui marchait avec le syndicat de la Vallée de la Seine, et si on veut être efficace, il faut surveiller tous les... quelques jours, s'il y a un risque de développement. Et donc, le développement, souvent, il se fait. Cette année, il faudrait être vigilant parce que c'est au mois d'avril qu'il faudra peut-être traiter. Et quand on traite, ce ne sont pas les moustiques adultes, ce sont tout simplement les larves. Autrement, on n'est pas efficace. Mais, c'est avant le mois d'avril.

Patrice CHAMAILLARD

Pour avoir suivi toutes les réunions de débat public depuis la réunion de lancement, je peux indiquer que c'est la question qui est revenue le plus souvent. Donc, ce que je vous propose, c'est que vous nous donniez les..., enfin, franchement, vous nous donniez les questions, vous nous donniez les coordonnées de ce syndicat et qu'on se rapproche du syndicat, comme cela on pourra apporter une réponse encore plus précise que la réponse qu'on avait déjà préparée. Voir un engagement du maître d'ouvrage, si effectivement, il y a des dispositions à prévoir.

Daniel COLLARD

Merci. Intéressant. On fait même de la biologie. Autres questions ? Est-ce qu'on a épuisé le sujet pour ce soir ? Ecoutez ! Si l'ensemble des questions a pu être posé, je voudrais d'abord remercier toutes les personnes qui ont participé. Il y a quelques-uns qui s'en vont, on veut vous remercier tous pour votre participation, remercier tous ceux qui ont posé les questions et apporté, je dirais, de la nourriture au projet. Et je vais laisser conclure avant que tout le monde soit parti, très rapidement, Patrick Legrand.

Patrick LEGRAND

Vous voyez, c'est toujours..., C'est d'ailleurs une tactique, vous savez, la gestion du temps. Ne pas laisser à son adversaire le temps de parler, mais cela, ce n'est pas grave. Merci en tout cas de cette jolie réunion qui, l'air de rien, vous avez tous contribué à un exercice un peu particulier de démocratisation de la technique, et tous ensemble au même moment, pas chacun dans... sous les ors de la République ou bien dans son cabinet secret. Je vais vous dire qu'il nous reste dix réunions et vous savez tous qu'il nous reste neuf réunions. Si je vous dis qu'il en reste dix, c'est parce que nous en avons rajouté une qui, à la suite d'une demande générale et de l'assentiment intense des maîtres d'ouvrage, nous avons rajouté une réunion dont la date n'est pas encore vraiment fixée, mais sur la question de la mise en perspective critique et publique, un, des modèles hydrauliques utilisés pour gérer les deux équipements, mais aussi les deux équipements dans le secteur de la Bassée, et puis, pour le faire de façon telle que les expertises ou les avis soient donnés par des gens vraiment indépendants, mais aussi assez experts, puisqu'il y aura des experts étrangers. Voilà ! Et vous aurez à ce moment-là l'occasion de participer à un deuxième exercice un peu neuf, assez rare, qui est la mise en débat public d'avis de scientifiques, c'est-à-dire que vous aurez accès directement à la façon dont les experts et les scientifiques raisonnent et raisonnent des problèmes qui vous intéressent tous. C'est démocratisation technique, et puis, un petit peu démocratisation scientifique. Il n'y a pas de raison, la science n'est pas hors de la société. En tout cas, je vous remercie. Vous, oui... Mon collègue me rappelle qu'il y a toujours un petit canon. Malheureusement, c'est un canon assez peu salé, mais je voudrais quand même vous dire que ce soir, enfin moi qui écoutais, et qui n'ai absolument rien dit, on a tout de même beaucoup parlé de coopération entre les maîtres d'ouvrage, c'est nouveau cela, d'organisation interne des maîtres d'ouvrage et d'organisation entre les maîtres d'ouvrage, je vois même, d'organisation de l'Etat, mais l'Etat au-delà de ses services. Et ce qui veut dire qu'au fond, c'est comme toujours, évidemment, un canal, une Seine au grand gabarit, des équipements, cela induit des projets, mais aussi, cela induit des systèmes d'organisation politique et sociale qui doivent aussi se moderniser et c'est un peu à cela aussi que sert le débat public, c'est-à-dire à prendre un objet technique et à le transformer en objet technique mais aussi sociopolitique. Merci. Vous avez fait de la sociopolitique, comme cela, sans le savoir. Donc, c'est faisable. Allons-y. Allez, on boit un coup. Merci.